PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2022
Délibération n°2022-09-01

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi huit du mois de septembre deux mille vingt-deux.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, , M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON) (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. James MOUSSU

ADMINISTRATION GENERALE - RAPPORT D'ACTIVITES DE PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE POUR L'ANNEE 2021

Annexes : Rapport d'activité 2021 de Pays de Blain Communauté

La présente délibération a pour objet d'acter le rapport annuel retraçant les activités des services ainsi que les projets mis en place par Pays de Blain Communauté avant la transmission de celui-ci aux communes-membres pour l'année 2021.

Rapport de Madame la Présidente,

Les services de la Communauté de Communes réalisent tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan des projets et des activités conduits dans chaque compétence.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions réalisées par la Communauté de Communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

La réalisation du rapport d'activités répond à une obligation légale : celle prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui demande au Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) d'adresser annuellement au maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes.

Le rapport d'activités est acté par les élus du Conseil communautaire puis présenté aux Conseils municipaux des 4 communes.

VU l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le rapport d'activités 2021 transmis en pièce jointe de la présente délibération ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De prendre acte** de la communication du rapport d'activités de Pays de Blain Communauté pour l'année 2021 ;
- **De transmettre** le présent rapport d'activités 2021 aux communes membres conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

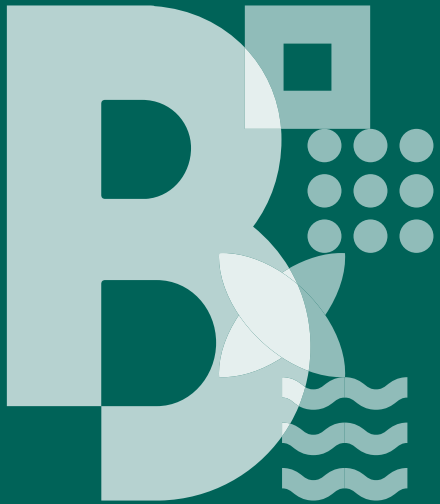
Fait et délibéré en séance
Le 14/09/2022

La Présidente
Rita SCHILADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

RAPPORT / 2021
D'ACTIVITÉ



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Pays de Blain Communauté

2/ SOMMAIRE

3/ Territoire

4/ Retour sur 2021

6/ Aménagement du territoire

10/ Développement économique

22/ Tourisme

26/ Emploi, formation et insertion

32/ Solidarité

36/ Petite-enfance

40/ Culture

44/ Environnement

50/ Transports & mobilités

52/ Équipements sportifs

54/ Commande publique

55/ Communication

56/ Ressources humaines

57/ Projet de territoire

58/ Finances

Directrice de la publication : Rita SCHLADT **Rédaction et conception :** services en interne et partenaires
Impression : Pays de Blain Communauté

3/ INTRO TERRITOIRE

Situé au nord de la Loire-Atlantique entre espaces agricoles, espaces naturels et pôles urbains, Pays de Blain Communauté réunit 4 communes et rassemble plus de 16 000 habitants.

Pays de Blain Communauté se situe à proximité des intercommunalités d'Erdre et Gesvres, de Nozay, d'Estuaire et Sillon, de Pont-Château Saint Gildas des Bois et Redon Agglomération.

Créée en 2002, la Communauté de Communes regroupe, depuis 2006, Blain, Bouvron, La Chevallerais et Le Gâvre.



4 communes

16 319 habitants en 2018

26 élus communautaires

1 conseil communautaire chaque mois

Source : Les essentiels de l'AURAN - CC de la Région de Blain. Septembre 2021.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

2021

EN UN CLIN D'ŒIL !



OBJECTIF : PROJET DE TERRITOIRE

Tout au long de l'année, les élus, agents et acteurs locaux ont travaillé sur une vision commune et ont déterminé les orientations stratégiques et les priorités d'actions pour les 15 années à venir.



NOUVEAU MODE DE GESTION AU CENTRE AQUATIQUE

Depuis le 1er septembre, l'équipement est géré directement par l'intercommunalité.

LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

Le 25 janvier, la mise en service de 40 Vélila a officiellement été lancée.





CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE DÉCHÈTERIE

Les professionnels et particuliers se sont exprimés à travers une enquête.



AGIR POUR L'EMPLOI

Une étude sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales a été conduite afin de répondre aux enjeux du territoire en matière d'emploi, de recrutement et de formation.

CULTURE : L'HEURE DU BILAN

Fin du Projet Culturel de Territoire et phase d'évaluation de la politique culturelle menée depuis 2018. Les résidences des artistes Hugo Duras, Virginie Clénet... ont également marqué l'année.





REDYNAMISATION DES CENTRES-VILLES

Soutien aux projets d'amélioration du cadre de vie des centres-villes et centres-bourgs du territoire. En 2021, une étude OPAH-RU et une enquête commerces ont été conduites suivies de la signature du CRRTE.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

URBANISME
DU PAYS DE BLAIN

Les actions majeures

- Poursuite des travaux du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUIh)
- Mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
- Réalisation d'une étude urbaine sur le secteur de la friche Richomme.
- Modification simplifiée du PLU du Gâvre.
- Modification simplifiée du PLU de Blain.

Les temps forts

- PLUIH : visite à Saint-Léger de Linières avec les élus membres du groupe projet.
- ORT : adhésion au programme Petites Villes de Demain et organisation d'un comité de projet ORT (19 octobre 2021).
- Friche Richomme : visite du site Richomme avec les élus membres du groupe projet.

Partenariats

État, ANAH, Département, Région, chambres consulaires, Banque des territoires, AURAN.

Recettes : 15 000 € *(friche).*

Dépenses : 30 000 € *(friche).*

Chiffres clés

- **85 nouveaux logements** pouvront être construits sur la friche Richomme.
- **138 logements** autorisés en 2020.

Perspectives 2022

- Modification de la convention d'ORT pour intégrer de nouveaux projets opérationnels.
- Approbation de la modification du PLU de Blain.
- Poursuite des travaux du PLUIh.



Réalisation d'une vidéo sur le projet ORT.


Visite à St-Léger de Linière, dans le Maine et Loire (49), avec les élus dans le cadre du PLUIh.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-DC2022-09-01-D
Date de réception préfecture : 19/09/2022

HABITAT
DU TERRITOIRE

Les actions majeures

- **Engagement d'une étude pré-opérationnelle** d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU).
- **Programme d'Intérêt Général (PIG)** de lutte contre la précarité énergétique et en faveur du maintien à domicile.
- **Travaux du Foyer de Jeunes Actifs** portés par Habitat 44.

Les temps forts

- **Petit-déjeuner** des acteurs de l'immobilier.
- **Enquête habitants** sur la rénovation de l'habitat en cœur de ville. Organisation de permanences.
- **Visite du chantier du Foyer de Jeunes Actifs** et inauguration des logements du quartier du Pré Saint-Laurent.

Partenariats

ANAH, Département, ARS, CAF.

Recettes :

- **51 000 €** *(OPAH-RU).*
- **19 000 €** *(PIG).*

Dépenses :

- **77 000 €** *(OPAH-RU).*
- **30 000 €** *(PIG).*

Perspectives 2022

- Signature d'une convention d'OPAH avec un volet Renouvellement Urbain sur Blain.
- Inauguration du Foyer Jeunes Actifs.
- Poursuite du dispositif PIG sur l'année 2022.



Lancement du Foyer de Jeunes Actifs.

BÂTIMENTS
ET MOYENS TECHNIQUES

Les actions majeures

- **Rénovation de 5 chaudières** dans le bâtiment de la gendarmerie.
- **Amélioration de l'accueil des enfants** dans les micro-crèches.
- **Reprise en gestion directe** du centre aquatique Canal Forêt à Blain (1er septembre 2021).

Partenariats

Caisse d'Allocations Familiales, entreprises du territoire.

Recettes : 16 200 € *(subvention CAF pour les travaux en micro-crèches).*

Dépenses :

- **22 738 €** *(gendarmerie).*
- **21 089 €** *(micro-crèches).*

Perspectives 2022

- Poursuite de la rénovation des chaudières sur le site de la gendarmerie.
- Changement d'ouvertures et isolation phonique des plafonds et mise en sécurité contre l'intrusion dans les micro-crèches.
- Programme ACTEE SEQUOIA sur la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- Étude d'un nouveau siège.



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LES PARCS D'ACTIVITÉS

Les Blûchets (Blain)

est un parc d'activités d'intérêt majeur. Il est situé au bord de la N171.

Les actions majeures

- **Suivi de la gestion**
- **Suivi de la commercialisation**
- **Cession d'un lot de 2 537m²** à la société Benesteau.
- **Cession d'un lot de 2 446m²** à la société HBB.
- **Cession d'une parcelle de 937m²** à la société Blainfica 2.
- **Cession d'une parcelle de 558m²** à la société Clermont.

Chiffres clés

- **8 contacts prospects**
- **1 promesse de vente**
- **1 terrain réservé**

Perspectives 2022

- Poursuite de la commercialisation du parc d'activités.
- Réflexion à court terme sur l'extension du parc pour répondre aux demandes des entreprises.



Vue du ciel du Parc d'activités Les Blûchets à Blain.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

La Druge Chevaux (Bouvron)

Situé à Bouvron, le long de la RD 16, la Druge Chevaux est un parc d'activités de proximité de plus de 5 hectares entièrement commercialisé.

Les actions majeures

- Gestion et entretien du parc d'activités



Le Bel Air (Bouvron)

est un parc d'activités d'intérêt majeur. Il est implanté sur la route de St Nazaire entre Savenay et Bouvron (N171).

Les actions majeures

- Suivi de la gestion et de la commercialisation

Chiffres clés

- **10 contacts prospects**
- **1 promesse de vente**
- **1,4 hectares disponibles à la commercialisation**

Perspectives 2022

- Poursuite de la commercialisation et réflexion sur la sécurisation du parc d'activités.



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Bourg Besnier (La Chevallerais)

Situé à La Chevallerais, le long de la RD 27, Bourg Besnier est un parc d'activités de proximité de 6,6 hectares.

Les actions majeures

- Cession d'un lot à l'entreprise Jérémie GUILLET

Chiffres clés

- **1 contact prospect**
- **1 promesse de vente**
- **5 747 m² disponibles à la commercialisation**

Perspectives 2022

- Poursuite de la commercialisation.
- Poursuite des études pour la requalification de la voie secondaire et la mutation du transformateur.



La Noë Grée (Le Gâvre)

est un parc d'activités de proximité. Il est situé près de la D42.

Les actions majeures

- Suivi de la gestion
- Suivi de la commercialisation
- Cession d'un lot de 391m² à la société Groupe Optima.

Chiffres clés

- **2 contacts prospects**
- **2,5 hectares disponibles à la commercialisation**

Perspectives 2022

- Poursuite de la commercialisation du parc d'activités.



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRENEURS

Pays de Blain Communauté propose une offre de services aux créateurs d'entreprise et aux entrepreneurs.

Les actions majeures

- **Accompagnement des porteurs de projet et des dirigeants d'entreprises par le service Développement économique.**
- **Renouvellement du partenariat avec la BGE Atlantique Vendée** qui propose un accueil diagnostic privilégié des porteurs de projet.
- **Renouvellement du partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)** qui propose aux porteurs de projets artisanaux une permanence une fois par mois à la MEEF.

Dépenses : 5 000 €

Chiffres clés

- **20 porteurs de projet et 54 dirigeants d'entreprises accueillis** *(service Développement économique)*
- **31 porteurs de projet ont bénéficié d'un accueil diagnostic dont 4 accompagnements sur-mesure** *(BGE)*

Perspectives 2022

- Renouvellement de l'offre de service aux porteurs de projets et aux entrepreneurs.



Accompagnement de Jakez pour l'ouverture de son salon de tatouage Pic'house à Blain.

FINANCEMENT

Dans le cadre d'une convention avec **Initiative Loire Atlantique Nord (ILAN)** 2019-2021, Pays de Blain Communauté soutient les créateurs/repreneurs grâce à différents prêts d'honneur et par le biais d'un accompagnement post-création.

Dépenses : 15 536 €

Chiffres clés

- **10 entreprises financées**
- **13 porteurs de projet accompagnés**
- **18 prêts d'honneur pour un montant total de 147 000€**
- **32 emplois maintenus ou créés**

Perspectives 2022

- Renouvellement du partenariat avec ILAN.



En 2021, l'atelier Raguet à Blain a été soutenu par l'association ILAN.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

LES ACTIONS ET ANIMATIONS ÉCONOMIQUES

Les actions majeures

- **Réalisation d'une 2ème enquête COVID** auprès des entreprises du Pays de Blain.
- **Mise à jour du listing des créateurs et artisans d'art** du territoire (fin 2020 début 2021).
- **2 soirées de présentation** et d'échange avec les entreprises (mars 2021).
- **2 ateliers numériques thématiques** avec la CCI et la CMA (mai et juin 2021).

Dépenses :

- **1 088 €** *(Atelier numérique sur la visibilité de l'entreprise sur Internet avec la CMA).*
- **1 560 €** *(Atelier numérique sur l'intérêt d'utiliser Facebook avec la CCI).*

Chiffres clés

- **15 participants aux soirées entreprises**
- **6 participants à l'atelier** "Comment améliorer la visibilité de mon entreprise sur Internet ?"
- **6 participants à l'atelier** "Pourquoi être sur Facebook ? Quelles sont les bonnes pratiques ? "

Perspectives 2022

- Renouvellement de partenariat avec les chambres consulaires afin d'offrir un accompagnement privilégié aux entreprises.
- Travail de référencement des artisans d'art avec l'Office de tourisme.



Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et du programme Petites Villes de Demain, Pays de Blain Communauté a lancé une étude afin de définir sa stratégie de développement commercial.

Les actions majeures

- **Réalisation d'une enquête** auprès des clients du Pays de Blain dans le but de mieux connaître leurs habitudes de consommation et leurs attentes.
- **Réalisation d'une enquête** auprès des commerçants du Pays de Blain afin de mieux connaître leurs attentes et leurs besoins.

Partenariats

Communes, prestataire (agence AID).

Dépenses : 14 850 € *(Accompagnement AID).*

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

20/ ÉCONOMIE

LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les temps forts

- **Collecte à vélo des biodéchets des professionnels par l'ESAT et AIRE :** finalisation du projet. Retard de livraison des vélos (nov.2021). Lancement décalé à mars 2022.
- **Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences :** co-construction du plan d'actions sur le volet "mutualisations inter-entreprises".
- **Construction d'un tiers-lieu dédié au réemploi sur Blain :** participation aux groupes de travail du SMCNA pour la conception du projet, en lien avec la future déchèterie à Blain.
- **Promotion de l'usage du vélo pour les déplacements professionnels (programme V-logistique) :** réception des vélos et vélos-cargos à assistance électrique (AIRE, Esat & Pays de Blain).

Partenariats

Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loire-Atlantique, Esat de Blain, AIRE, V-logistique, Recyclerie Nord-Atlantique, service Emploi du Pays de Blain, CERB.

Perspectives 2022

- Construire un programme d'animations à destination des entreprises intégrant l'économie circulaire.
- Favoriser une montée en compétences des acteurs du territoire (communes, entreprises...) pour le réemploi des matériaux de construction.



Collecte de biodéchets dans le centre-ville de Blain.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

TOURISME
AU PAYS DE BLAIN

L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DU PORT DE BLAIN

Dans le cadre de sa stratégie "Destination Canal", le Département a identifié le Port de Blain comme un site stratégique de projet.

Les actions majeures

- **Participation de la Communauté de communes à la concertation** sur la construction d'un nouveau site de visite touristique "Espace canal",
- **Accompagnement sur mesure de la Banque des territoires** pour définir les priorités et mettre en œuvre une méthodologie de projet concernant l'aménagement du secteur du Port.

Les temps forts

- **Rencontre entre le Département, Pays de Blain Communauté et la commune de Blain** afin d'identifier les partenariats envisageables au sein de l' "Espace canal" (avril 2021).
- **Réunions entre Pays de Blain Communauté, la commune de Blain et le bureau d'études Espelia** concernant l'aménagement du secteur (décembre 2021).

Perspectives 2022

- Participation à la concertation menée par le Département autour de la création de l'Espace Canal.
- Poursuite de la réflexion sur l'aménagement du secteur du Port de Blain.

LA REVALORISATION DE LA HALTE NAUTIQUE

Dans le cadre de son plan guide d'aménagement, le Département œuvre pour la valorisation touristique du Canal de Nantes à Brest. À cet effet, le Pays de Blain participe aux travaux de réflexion sur la revalorisation de la halte-nautique à La Chevallerais.

Partenariats

Département, commune de La Chevallerais.

Perspectives 2022

- Participation à la concertation menée par le Département autour de la revalorisation de la halte-nautique de La Chevallerais.



La Halte-nautique à La Chevallerais © Commune de La Chevallerais

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

ACTIONS AVEC L'OFFICE DE TOURISME ERDRE CANAL FORÊT

L'Office de tourisme s'est vu déléguer par les intercommunalités du Pays de Blain, de Nozay et d'Erdre & Gesvres, les missions d'accueil et de conseil en séjour pour les touristes, la gestion de l'information touristique ainsi que la coordination des acteurs du tourisme.

Les actions majeures

L'Office de tourisme

- **Poursuit l'optimisation de son fonctionnement** en se lançant dans la marque "Qualité Tourisme",
- **Poursuit sa mission de professionnalisation des prestataires, touristiques** en réalisant notamment une campagne de sensibilisation autour du label "Accueil Vélo". "La Toue de Blain" et "Escale Canal à Blain" sont désormais labellisées sur le territoire.

Chiffres clés

- **17 porteurs de projets touristiques accompagnés**
- **4 bureaux d'accueils touristiques basés à Blain, Nozay, Nort-sur-Erdre et Sucé-sur-Erdre**
- **11 127 personnes (9 079 en 2020) accueillies physiquement sur l'ensemble des bureaux d'accueil de l'Office de tourisme**
- **3 097 personnes (2 431 en 2020) accueillies physiquement à l'Office de tourisme à Blain.**

Perspective 2022

- Réalisation et publication d'un guide d'accueil touristique.



Accueil touristique à Blain.

LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les actions majeures

- **Développement du tourisme à vélo** et mise en valeur de la Vélodyssée, destination touristique majeure.
- **Création d'une boucle cyclable Canal Forêt** permettant de découvrir les principaux attraits touristiques du territoire. Détour de la Vélodyssée, cette boucle permettra d'accueillir les cyclotouristes itinérants sur le Pays de Blain.

Les temps forts

- **Mise en place d'une convention de partenariat 2021-2024 avec Charentes Tourisme, le Comité départemental du tourisme des Charentes** afin de contribuer au développement de la Vélodyssée.
- **Réalisation du cahier des charges** et sélection du bureau d'études pour la création de la boucle Canal Forêt.

Dépenses : 2 000 €/ an

(participation forfaitaire soit 8 000€ sur 4 ans).

Perspectives 2022

- Réalisation du diagnostic, programmation et réalisation des travaux de la boucle cyclable Canal Forêt.



Balade sur la liaison cyclable Blain-Bouvron.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

EMPLOI

FORMATION, INSERTION

ACCUEIL, INFORMATION ET CONSEIL AUX HABITANTS DANS LEUR PROJET D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

La Communauté de communes, en lien avec ses partenaires, informe, conseille et accompagne les habitants pour toute demande relative à l'emploi et à la formation.

Les temps forts

- **Renouvellement des partenariats avec les acteurs de l'emploi du territoire** pour renseigner et orienter les habitants vers la structure et l'interlocuteur adaptés
- **Organisation de «Petits-Déjeuners de l'Emploi»** avec l'ensemble des partenaires en vue d'améliorer leur interconnaissance et l'offre de services du territoire.

Partenariats

Mission Locale Nord Atlantique, ATRE, AIRE, Cap Emploi, Transition Pro Pays de la Loire, CFP Presqu'île, BGE Atlantique Vendée, Cap Formation, Pôle Emploi, Envergure, Alixio Mobilité

Chiffres clés

- **13 conventions de partenariat signées avec 11 structures du territoire**
- **2 petits-déjeuners organisés avec les acteurs de l'emploi**

Dépenses : 21 180€

Perspectives 2022

- Renouvellement des partenariats avec les structures de l'emploi.
- Poursuite des petits-déjeuners des acteurs de l'emploi sur le territoire.



Accueil des 16-25 ans
par la Mission Locale Nord Atlantique à la MEEF à Blain.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

ACTIONS À DESTINATION DU PUBLIC EN DIFFICULTÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI

Intégration des clauses sociales dans les marchés publics

Les temps forts

- **Suivi des heures d'insertion** sur le marché de réhabilitation du Collège Le Galinet à Blain.

Chiffres clés

- **1 615 heures en 2021 sur les 3 495,5h réalisées sur le marché du Collège Le Galinet**

Poursuite du marché réservé d'entretien des espaces verts du Pays de Blain

- **Attribution du nouveau marché réservé de prestations de services** pour l'entretien des parcs d'activités et espaces verts de la collectivité à l'association AIRE.

Dépenses : 64 038 € *(montant du marché sur 2 ans)*



SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

Les temps forts

- **Soutien à l'association ATRE** pour sa mission d'accompagnement à l'accès ou au retour à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion.
- **Soutien à l'association Les Eaux vives** pour son service de location de véhicules à prix réduits, porté par Mobil'Actif.
- **Soutien à l'association AIRE** pour l'accompagnement socioprofessionnel d'une personne demandeur d'emploi de longue durée.
- **Soutien à l'association L'Outil en main** pour son action d'initiation des enfants de 9-13 ans aux métiers manuels et du patrimoine.

Partenariats

ATRE, Mobil'Actif, AIRE, L'Outil en main

Dépenses :

- **13 571 €** *(ATRE)*
- **5 000 €** *(Mobil'Actif)*
- **3 500 €** *(AIRE)*
- **1 000 €** *(Outil en main)*

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES TERRITORIALES

Afin de mieux orienter les politiques d'orientation, d'insertion, d'emploi et de formation professionnelle vers des métiers et des compétences en adéquation avec les besoins actuels et futurs des employeurs de son territoire, Pays de Blain Communauté a mené une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sur son territoire.

En partenariat avec les 4 autres communautés de communes du CLEFOP Nord Atlantique (CC de Nozay, CC de Châteaubriant-Derval, CC du Pays d'Ancenis et CC Erdre et Gesvres), Pays de Blain Communauté a également participé à l'élaboration d'une démarche de GPEC « Services aux Personnes ».

La démarche GPECT

Les temps forts

- **Réalisation d'un diagnostic,** identification des enjeux, élaboration d'une stratégie.
- **Réalisation d'une enquête** auprès de l'ensemble des entreprises du territoire.
- **Co-construction d'un plan d'actions** avec 14 fiches actions.

Partenariats

État, Région, Département, Espace Départemental des Solidarités, Pôle Emploi, AIRE, ATRE, Mission Locale, Club des Entrepreneurs de la Région de Blain, Conseil de développement, CNAM, OPCO, Action logement, CRESS, DREETS, Solutions Eco, CCI, CMA, Chambre d'agriculture, Plateforme Mobilité, CIO, Outil en main, GEOSE, ESPYLAN, Lactalis...

Dépenses : 28 650 € *(marché bureau d'études Terre d'avance).*

Recettes :

- **14 235 €** *(DETR).*
- **6 876 €** *(fonds LEADER).*

Chiffres clés

- **6 séquences de travail avec les acteurs**
- **+ de 165 contributions des acteurs à la co-construction de la GPECT**

La démarche GPEC sur la filière des services aux personnes

Les temps forts

- **Réalisation d'un diagnostic** et identification des axes stratégiques.

Partenariats

Acteurs de la filière des Services aux Personnes (CLIC, ADMR, AAPAMI, ADAR, Résidence personnes âgées, associations et entreprises du secteur...), État, Région, Département, Pôle Emploi, Mission Locale, CARIF OREF, Conseils de développement, Lycées

Chiffres clés

- **2 séminaires organisés avec les acteurs de la filière SAP**

Perspectives 2022

- Poursuite des 2 démarches de GPEC en lien avec les acteurs du territoire.



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

SOLIDARITÉ
DU TERRITOIRE

LE CSC TEMPO

L'intercommunalité soutient, par le biais d'une subvention et de mise à disposition, le Centre socio-culturel Tempo à Blain qui :

- **concourt au développement social et culturel** du territoire en s'adressant à toute la population,
- **propose et accompagne des initiatives** portées par des familles, des jeunes, des adultes, des seniors sous formes multiples d'ateliers, sorties, séjours.

Les temps forts

- **mise en place de cycles d'initiations aux outils numériques** pour les débutants,
- **accompagnement de lycéennes sur la création d'un blog** portant sur le sexisme de genre et les discriminations : https://lesautrespossibles.fr/aux-armes-lyceennes/

Dépenses : 135 800 €

Chiffres clés

- **337 adhérents en 2020/2021**
- **21 associations adhérentes**

Perspectives 2022

- Itinérance du CSC au travers d'une démarche "d'aller vers" et l'arrivée du camion iTi Tempo pour réduire la fracture numérique et renforcer les capactités d'agir des habitants.
- Développement d'un projet culturel autour du mieux vivre ensemble, riche de notre diversité.



Le camion iTi Tempo ©CSC Tempo



Les jeunes membres du collectif contre les intolérances du Lycée Camille Claudel © CSC Tempo

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

LE CLIC

Le Centre Local d'Information et de Coordination du Pays de Blain et d'Erdre et Gesvres accueille, informe et accompagne le maintien à domicile de nos aînés et de leurs proches afin de favoriser leurs choix de vie.

Les temps forts

- Ouverture de l'espace des aidants, dédié à tous ceux qui accompagne un proche âgé dépendant au quotidien.
- Mise en place d'ateliers de formation et d'actions de prévention santé afin de lutter notamment contre la fracture numérique et améliorer le quotidien des seniors (ateliers nutrition, activité physique, stimulation de la mémoire...)

Partenariats

MSA, Département, CARSAT, Communauté de communes d'Erdre & Gesvres, Réseau 44 CD.

Dépenses : 25 098 € *(participation du Pays de Blain).*

Chiffres clés

- **20% de la population d'Erdre & Gesvres et du Pays de Blain a + de 60 ans.**
- **1 192 personnes ont été aidées** en 2021 dont 302 sur le Pays de Blain. L'activité du CLIC est en constante augmentation.

Perspectives 2022

- Reconduite des sessions d'ateliers "tablettes tactiles".
- Mobilisation des communes pour lutter contre l'isolement social par le biais des semaines bleues.
- Atelier d'échanges sur le "bien vieillir" à l'EHPAD de Bouvron avec le CD 44 et en présence des résidents et des habitants.



Atelier numérique pour familiariser les 60 ans et + à l'usage de la tablette tactile.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Laboratoire d'idées, le Conseil de Développement (CD) de la Région de Blain est animateur du débat public territorial. Il est constitué de bénévoles : citoyens volontaires, associatifs et acteurs socioprofessionnels et organismes publics.

Les actions majeures

Le CD a pour mission d' :

- Être un lieu d'échange et de concertation en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire,
- Contribuer à la réflexion sur le devenir du territoire,
- Émettre des avis sur les orientations et les projets menés sur le Pays de Blain et faire des propositions.

Les temps forts

- Renouvellement du Conseil de Développement lors d'une assemblée plénière (février 2021).
- Participation à différents groupes de travail (GPECT, réseau 44 des CD, CIAPH, Leader...) et aux conseils d'exploitation des déchets et du centre aquatique du Pays de Blain.

Partenariats

Réseau 44 des CD, Coordination nationale des CD, Département, Pays de Blain Communauté.

Recettes : 4 000 € *(Département).*

Dépenses : 4 000 € *(fonctionnement courant).*

Chiffres clés

- **25 bénévoles sont activement engagés au sein du CD**
- **70% des membres sont nouveaux**
- **3 Vice-présidents se partagent la Présidence du CD**

Perspectives 2022

- Recrutement d'une animatrice.
- Mise en place d'une rencontre thématique un samedi/ mois pour rencontrer les habitants et recueillir leurs suggestions.
- Organisation d'un évènement en octobre.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

PETITE-ENFANCE
AU PAYS DE BLAIN

LE RELAIS PETITE-ENFANCE (RPE)

Les actions majeures

Lieu d'information, d'écoute et de conseils, le RPE s'adresse aux parents, aux moins de 3 ans et aux professionnels de la petite-enfance :

- **Il accompagne les assistantes maternelles agréées et les gardes d'enfants à domicile** dans leur pratique professionnelle et les fédère lors de temps de rencontres et d'ateliers participatifs.
- **Le RPE informe les (futurs) parents sur les différents modes de garde**, les accompagne dans leur fonction de parent employeur, organise des conférences sur la parentalité.
- **Le relais agit aussi pour les moins de 3 ans** en organisant à des ateliers d'éveil et de socialisation en compagnie des assistantes maternelles.

Les temps forts

- **Accueil** des parents et des assistantes maternelles à la Maison de l'Enfance à Blain.
- **Organisation de 2 réunions** (au 4ème trimestre) à destination des parents et des assistantes maternelles.
- **Ateliers** (au 4ème trimestre) à destination des parents, des enfants et des assistantes maternelles.

Chiffres clés

- **1 éducatrice de jeunes enfants et 1 assistante d'accueil** sont employées au RPE du Pays de Blain.
- **145 assistants maternels** sont présents sur le Pays de Blain (chiffre en baisse en 2022).
- **313 contacts enregistrés** le 4ème trimestre 2021.

Perspectives 2022

- Organisation d'animations tout au long de l'année : carnaval, grande lessive, portes-ouvertes, sorties...
- Séances de découverte du milieu aquatique pour les - de 3 ans et les assistants maternels au centre aquatique Canal Forêt.



Atelier peinture au RPE avec les assistantes maternelles du Pays de Blain et leurs enfants.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

LES MICRO-CRÈCHES

Situées à Bouvron, Le Gâvre et La Chevallerais, les structures accueillent chacune 10 enfants de 2 mois et demi à leur entrée en maternelle.

Les actions majeures

- **Accueil de 4 stagiaires**
- **Entretien du lien avec les familles** grâce à l'élaboration d':
 1. un livret de chansons (+ audio),
 2. des fiches d'activités et pédagogiques sur la motricité.

Les temps forts

- **Organisation d'un carnaval, et d'une chasse à l'œuf de Pâques** dans les 3 micro-crèches,
- **"Boum de Noël"** à Bouvron,
- **"Vendredis déguisés"** au Gâvre en juillet,
- **"Activités récup"** à La Chevallerais en lien avec un projet éco responsable amorcé dans les structures,
- **"Des cadeaux pour les aînés"** en direction des résidents de l'EHPAD de Blain et de l'EHPAD de Bouvron.

Partenariats

Bibliothèques, EHPAD de Bouvron et de Blain.

Recettes (fonctionnement) :

- **78 909 €** *(participation familles).*
- **311 130 €** *(subventions CAF).*

Dépenses :

- **592 896 €** *(fonctionnement).*
- **32 311 €** *(investissement).*

Chiffres clés

- **83 familles ont bénéficié d'un accueil en micro-crèches** dont 16 en accueil d'urgence

Perspectives 2022

- Multiplier l'accueil des stagiaires fragilisé par le COVID.
- Travailler en lien avec le service déchets pour développer des actions éco-responsables.
- Reprendre le lien partenarial avec l'EHPAD de Bouvron.

LE MULTI-ACCUEIL

Située à Blain, la crèche multi-accueil a une capacité de 30 berceaux et dispose de structures motrices adaptées aux enfants.

Les actions majeures

- **Le Duo day :** lien avec l'ESAT de Blain afin de faire découvrir à l 'un de leur travailleur le milieu de la crèche en duo avec un agent.
- **La pédagogie verte :** recyclage et détournement de matériel afin de donner une seconde vie aux objets.
- **Collecte de vêtements,** jouets et matériel de puériculture pour le Secours Populaire.

Les temps forts

Entretien et développement du lien avec les parents par le biais du

- **Café parent** tous les mois à partir de juin,
- **Goûter et expo photos** à la crèche,
- **Festival des parents** où les parents sont invités à animer un atelier avec les professionnels.

Recettes :

- **134 674€** *(fonctionnement).*
- **10 000 €** *(investissement).*

Dépenses :

- **212 200 €** *(fonctionnement).*
- **31 537 €** *(investissement).*

Perspectives 2022

- Développer les soirées thématiques sur la parentalité et les ateliers d'éveil musical.
- Mettre un composteur en lien avec le service Déchets.
- Collaborer avec le RPE et les micro-crèches pour développer des projets communs en faveur de la Petite Enfance.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE (PCT)

LE BILAN

LE LIVRE ET LA LECTURE

Vers un réseau intercommunal de lecture publique.

Les actions majeures

- **Arts de la parole #2 avec le conteur et musicien Laurent Carudel** dont l'intervention s'est faite autour de plusieurs temps forts : 2 représentations contées, 1 exposition et 10 ateliers sur la création de contes dans les 5 bibliothèques.
- **Projet iMMEDIA** avec l'artiste Virginie Clénet de la Compagnie Rouge : parcours déambulatoire dans les bibliothèques et collecte de témoignages des utilisateurs donnant lieu à 2 représentations publiques.
- **Mise en œuvre d'un réseau intercommunal de la lecture publique :** réflexion autour d'un logiciel de gestion des bibliothèques commun, mise en place d'une carte d'abonné commune permettant l'accès à l'ensemble des bibliothèques du territoire.

Partenariats

Médiathèque et bibliothèques des 4 communes.

Dépenses : 8 827 €.

Ces projets sont financés dans le cadre du PCT avec un soutien financier du Département de Loire-Atlantique et de la DRAC.

Perspectives 2022

- Création d'un réseau intercommunal de lecture publique.
- Recrutement d'un coordinateur du réseau des bibliothèques.
- Mise en place d'un logiciel commun de gestion des bibliothèques pour les 5 bibliothèques du territoire.
- Achat commun de matériel informatique.
- Prise de compétence intercommunale sur la coordiantrice du réseau de lecture publique.



Restitiuion du projet iMMédia à la Minothèque de Bouvron.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Les actions majeures

- **Parcours sylvestre en Pays de Blain.** De mars à mai, la Communauté de communes et Angers Nantes Opéra ont permis aux élèves de cycle 3 d'assister à la représentation des «Fourberies de Figaro» et au concert «Des forêts et des hommes» en partenariat avec Marc Scoffoni, artiste lyrique en résidence et Vincent Karche, forestier et ténor.
- **Sensibilisation aux arts plastiques avec le coloriste Hugo Duras :** L'artiste a peint une création originale sur l'hippopotame de l'ancienne piscine du Pays de Blain. Il a décliné l'œuvre sur 5 affiches en s'inspirant de la mascotte et des communes. Enfin, il est intervenu auprès des scolaires en mars 2021.

Chiffres clés

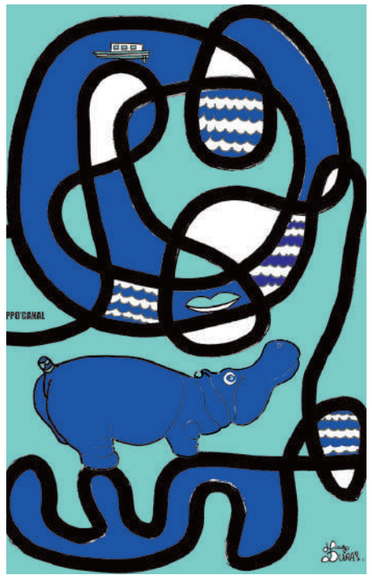
- **8 classes de PS, MS et GS soit 193 élèves ont bénéficié de l'intervention d'Hugo Duras**
- **7 classes de CM soit 194 élèves ont participé au projet sylvestre lyrique**

Partenariats

Angers Nantes Opéra, DRAC des Pays de la Loire, écoles du territoire.

Dépenses : 26 740€

Répartition : 13 000€ DRAC, 6 940€ Pays de Blain, 6 800€ Département.



L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Les actions majeures

- **Festival de jazz et de belle plaisance les Rendez-vous de l'Erdre 2022 :** stage dispensé par le batteur Denis Charolles aux 2 écoles de musique du territoire. Les élèves de Blain et de Bouvron ont bénéficié de 3 séances au printemps.

Partenariats

L'Association Culturelle de l'Été (ACE), l'école de musique blinoise, le tiers-lieu La Minote et les 4 communes.

Dépenses : 7 200€

Projet financé dans le cadre du partenariat global avec le Département et la DRAC.

Perspectives 2022

- Mise en place de formations communes entre les deux écoles de musique.
- Achat et mise à disposition d'instruments de musique par



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

GESTION DES DÉCHETS

La Communauté de communes est chargée de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets des 16 500 habitants.

Les temps forts

- **Assurer la continuité du service public en période de pandémie:** les missions on été recentrées sur les compétences prioritaires (collecte des déchets ménagers et des recyclables secs, gestion des dépôts sauvages),
- **Lancer une politique forte pour favoriser les gestes liés à la prévention des déchets** (3ème programme local de prévention, préparation à la mise en place de l'extension des consignes de tri avec le recyclage de tous les plastiques pour 2022),
- **Optimiser les modes de collecte des déchets ménagers :** collecte en porte-à-porte de biodéchets pour les professionnels, programme de construction d'une nouvelle déchèterie à Blain .

Recettes :

- **1 875 094 €** *(fonctionnement).*

Dépenses :

- **2 071 292 €** *(fonctionnement)*
- **115 813 €** *(investissement)*

Chiffres clés

- **80,18% : taux ce valorisation globale des déchets**
- **629 kg/ habitant/an (+14% par rapport à 2020)**
- **370 tonnes de matières premières préservées grâce au geste de tri des emballages des habitants**

Perspectives 2022

- Encourager le compostage
- Étude de faisabilité pour la mise en place d'une collecte des emballages recyclables en porte-à-porte
- Demande d'autorisation préfectorale pour un passage à la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours
- Extension des consignes de tri sur tout le territoire
- Renforcer la lutte contre les dépôts sauvages
- Éco-exemplarité de la collectivité



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

LA SENSIBILISATION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS

est l'ensemble des mesures et actions visant à réduire la quantité de déchets produits sur le territoire et leurs impacts environnementaux.

Les actions majeures

- **Généralisation du tri à la source (1er janvier 2024):** élaboration d'un plan d'actions concerté à l'échelle de 5 communautés de communes (promotion du compostage individuel et collectif).
- **Éco-exemplarité des communes:** accompagnement du personnel communal de Bouvron pour améliorer le tri des déchets et instaurer le compostage des biodéchets en interne.
- **Sensibilisation au réemploi :** accueil de 2 zones de dons d'objets et de matériaux du SMCNA sur les déchèteries de Blain et Bouvron (juillet et août 2021). Sur les 3,2 tonnes d'objets donnés, 2,7 tonnes ont trouvé une seconde vie.

Les temps forts

- **Semaine européenne de la réduction des déchets** : ateliers, spectacles, projections... Une quinzaine d'actions de sensibilisation organisées en partenariat notamment avec la Minothèque de Bouvron et le Festival Alimenterre (novembre 2021).

Perspectives 2022

- Valider et déployer le plan d'actions pour une généralisation du tri à la source des biodéchets.
- Élaborer de nouveaux supports de communication pour accompagner les évolutions du service Déchets.



L'EAU
ET LES MILIEUX AQUATIQUES

LA GEMAPI

englobe les missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des éco-systèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les actions majeures

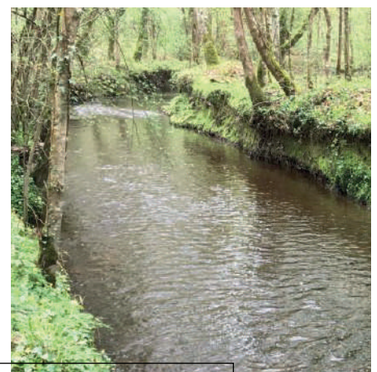
- **La compétence est déléguée aux syndicats de bassins** et est financée en grande partie par la taxe GEMAPI.
- **2ème année de travaux des Contrats Territoriaux EAUX** sur les bassins versant de l'Isac et du Brivet.
- **Reprise en gestion de l'ouvrage hydraulique** de la Gendronnais à Blain.
- **Opération de replantation** des haies (LIGER BOCAGE).
- **Réalisation de l'inventaire bocager** du territoire.
- **Renforcement des opérations de lutte contre les rongeurs** aquatiques envahissants.

Partenariats

Syndicats Chère Don Isac, Bassin versant du Brivet, EPTB Eaux et Vilaine.

Recettes : 146 160 € *(taxe GEMAPI).*

Dépenses : 156 942 €



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) accompagne les usagers tout au long de la vie de leurs installations d'assainissement non collectif.

Les actions majeures

- **79 nouveaux projets d'installations d'ANC** en 2021 dont 55% de réhabilitations de filières existantes et 45 % de nouvelles installations.
- **70 chantiers de mise en service** d'installations contrôlées.

Les temps forts

- En plus des nouveaux projets d'ANC, **le SPANC a été sollicité 26 fois par les 4 communes du Pays de Blain pour analyser la conformité des installations d'ANC** existantes dans le cadre de demandes d'urbanisme d'usagers en ANC.

Recettes : 66 932 € *(fonctionnement).*

Dépenses : 65 543 € *(fonctionnement).*

Chiffres clés

- **634 installations contrôlées**
- **34% de ces installations sont non conformes**
- **36 bilans techniques effectués**

Perspectives 2022

- Acquérir du matériel performant afin de mesurer les taux de boues dans les ouvrages,
- Rédiger un nouveau réglement de service adapté aux évolutions du service et de la réglementation.



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

TRANSPORTS
& MOBILITÉS

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Pays de Blain organise les transports scolaires avec le soutien de la Région pour les élèves de 34 communes autour du territoire.

Les actions majeures

- **Communication à destination des parents** : envoi de sms en cas d'imprévus (intempéries...)
- **Livraison de 3 cars neufs** : un de 63 places et deux de 59 places

Les temps forts

- **Réalisation d'un court-métrage sur la sécurité** dans les cars scolaires avec les élèves de l'ensemble scolaire St-Laurent et Camani films
- **Participation au rallye citoyen "Respect et sécurité"**

Partenariat

Région Pays de la Loire

Recettes :

- **910 334,73 €** *(fonctionnement).*

Dépenses :

- **983 888,04 €** *(fonctionnement).*
- **505 410 €** *(investissement).*

Perspectives 2022

- Projection privée au cinéma du court-métrage



LES MOBILITÉS

Les actions majeures

- **Loi d'Orientations des Mobilités.** Prise de compétence «Autorité Organisatrice de la Mobilité» (AOM) par l'intercommunalité.
- **Schéma intercommunal de déplacements cyclables.** Poursuite des études du schéma intercommunal de déplacements cyclables.
- **Vélila.** Mise en place du service de location de Vélo à Assistance Électrique (VAE) Vélila en février 2021. La flotte se compose au total de 40 VAE.

Les temps forts

- Vote en conseil communautaire en mars 2021 de la prise de compétences AOM.
- Inauguration du dispositif Vélila en janvier 2021, démarrage effectif en février 2021.
- Fourniture de 15 VAE supplémentaires par le Département en décembre 2021.

Partenariats

Département, Région, ADEME, Ebike solutions.

Recettes :

- **35 000 €** *(schéma intercommunal de déplacements cyclables).*
- **5 000 €** *(Vélila).*

Dépenses :

- **50 000 €** *(schéma intercommunal de déplacements cyclables).*
- **10 000 €** *(Vélila).*

Perspectives 2022

- Construction de la politique «mobilités» par les élus de l'EPCI suite à la prise de compétence AOM.
- Signature d'un Contrat Opérationnel de Mobilités (COM) avec le Conseil Régional des Pays de la Loire
- Validation et mise en œuvre du schéma intercommunal de déplacements cyclables
- Augmentation de la flotte Vélila avec 2 vélos cargos

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

LE STADE D'ATHLÉTISME

COLETTE BESSON

Construit en 2007-2008, le stade d'athlétisme participe à la promotion du sport, et en particulier, de l'athlétisme auprès de la population du Pays de Blain.

Les actions majeures

- **Les principaux utilisateurs sont le club d'athlétisme ENL (Entente Nord Loire), les collèges et lycées.**

Les temps forts

- **Entretien des installations sportives et des pistes :** réparation, nettoyage...

Partenariats

Club ENL, collèges, lycées.

Dépenses : 6 600€



LE CENTRE AQUATIQUE

CANAL FORÊT

est un complexe sportif dédié au sport, aux loisirs et à la détente pour toute la famille.

Les actions majeures

- **En 2021, l'équipement aquatique a été fermé** une majeure partie du temps
- **L'année a été marquée par** la fin de la délégation de service du centre aquatique à Prestalis et la **reprise en gestion directe de l'équipement par la Communauté de communes**

Les temps forts

- **Des évènements ont été programmés au cours de l'année** dont une après-midi Halloween (le 03/11), une soirée zen (le 25/11), deux compétitions sportives (7 et 28/11)

Chiffres clés

- **33 540 entrées tous publics confondus** en 2021
- **dont 19 808 entrées enregistrées** de septembre à décembre

Partenariats

Club ANPB, écoles, entreprises et acteurs locaux.

Perspectives 2022

- Installation de structures gonflables pour proposer des après-midis ludiques au public
- Organisation d'évènements et mise en place de nouvelles activités aquatiques
- Programmation de stages de natation supplémentaires à l'attention des enfants afin de compenser l'annulation des cours de natation en 2020 et 2021



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

LA COMMANDE PUBLIQUE

Les temps forts

18 marchés ont été passés en 2021 dont

- 13 marchés de services
- 5 marchés de fournitures
- aucun marché de travaux

Chiffres clés

- **78%** de ces marchés ont été passés en procédure adaptée
- **22%** de ces marchés ont été passés en procédure formalisée (Appels d'Offres Ouvert ou Concours restreint).



COMMUNICATION DU PAYS DE BLAIN

Les temps forts

- **Lancement d'un marché "identité visuelle & magazine"** : cahier des charges, sélection d'un prestataire
- **Reprise de la communication du centre aquatique**
- **Communication autour du projet de territoire** : 575 questionnaires collectés, 12 urnes conçues, dizaine de posts sur les réseaux...
- **Co-organisation d'un évènement interne** "Les Conviviales" (70 agents présents sur 78)

Chiffres clés

- **1 705 abonnés à la page Facebook** (+ 400 en 1 an)
- **32ème Communauté de communes la plus suivie de France** sur Instagram *
- **47 080 visiteurs (+21%) sur le site Internet www.pays-de-blain.com** en 2021
- **12 points presse** en 1 an

Perspectives 2022

- Déploiement du nouveau logo et refonte du magazine
- Ouverture d'un compte LinkedIn "Pays de Blain Communauté"
- Développement de la communication sur la gestion des déchets (guide du tri, stop pub, mémo tri pour les bacs jaunes...)

*** Source :** Top 50 - Instagram + suivis. Observatoire socialmedia des territoires, myobservatoire.com



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

LES RESSOURCES
HUMAINES

Les effectifs

Pays de Blain Communauté emploie :

78 agents dont 49 titulaires

18% en catégorie A

13% en catégorie B

69% en catégorie C

Le personnel est majoritairement féminin. À noter, que la proportion d'hommes a augmenté de 15% depuis 2020.



54% femmes **46%** hommes

Les temps forts

- 14 recrutements dont 13 agents pour le centre aquatique issus de la DSP.
- Augmentation des catégories B dans les effectifs qui s'explique par l'intégration des éducateurs sportifs à la régie du centre aquatique

Perspectives 2022

- Mise en place d'un Intranet
- Développement des lignes de gestion

LE PROJET
DE TERRITOIRE 2021–2035

En 2020/ 2021, les élus, les agents de la Communauté de communes et les acteurs locaux ont défini ensemble un projet de territoire partagé et consensuel.

À la fois document et guide d'action publique locale, ce projet de territoire détermine les orientations stratégiques et les priorités d'actions pour les 15 années à venir.

Les temps forts

L'élaboration du projet de territoire s'est déroulée en 4 étapes :

- **La réalisation d'un diagnostic partagé** achevé au printemps 2021,
- **L'élaboration de la stratégie** finalisée à l'été 2021,
- **La définition du plan d'actions** présenté fin 2021-début 2022,
- **La concrétisation à travers différentes actions** depuis 2022.

Chiffres clés

- **Le territoire s'est lancé le défi de relever 9 objectifs prioritaires d'ici 2035** parmi lesquels :

1. Préserver le cadre de vie et l'environnement rural de chaque commune,
2. Soutenir l'emploi local,
3. Redynamiser les centres-bourgs.

Perspectives 2022

- Présentation du projet de territoire au grand public (janvier)

Flashez le code pour lire le projet de territoire complet



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

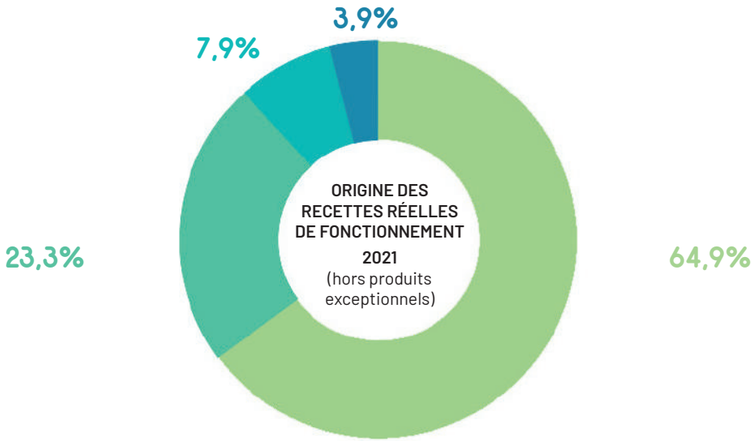
LES FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 649 731€ (contre 5 731 403€ en 2020).

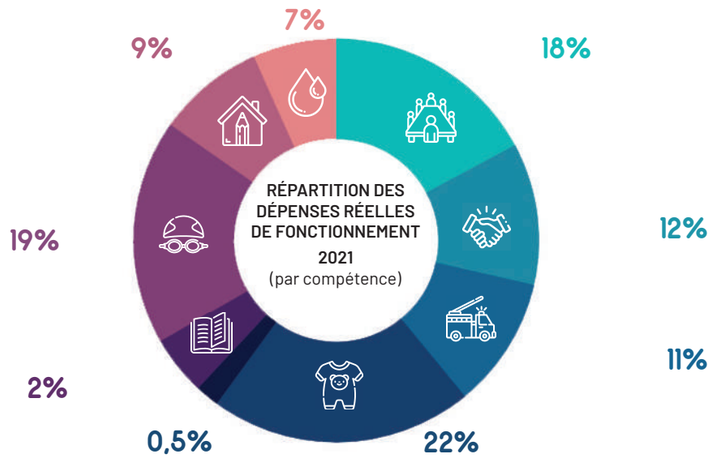
Le premier poste de recettes reste la fiscalité des ménages et des entreprises à 64,9% suivi des dotations de l'État et des subventions à hauteur de 23,3%.



Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 5 135 640,17€ (contre 5 151 845,69€ en 2020).

La répartition des dépenses est stable entre les différents champs de compétences de la Communauté de communes.

L'administration générale, la subvention d'équilibre versée au centre aquatique ainsi que la petite-enfance sont les postes de dépenses les plus importants sur le budget principal.



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2021, les dépenses d'investissement par équipement s'élèvent à 250 000€ sur le budget général réparties comme suit :



Les travaux (gendarmerie, maison de l'enfance, siège, bâtiment CSC TEMPO) — **35%**



Le matériel informatique — **22%**



L'aménagement du territoire (PLUIh) — **20%**



Le programme Eau et Paysages — **13%**



Les micro-crèches (Bouvron, Le Gâvre et La Chevallerais) — **9%**



Le développement des zones d'activités communautaires (requalification du PA Druges Chevaux) — **1%**

CHIFFRES CLÉS

En terme de résultats en 2021, le compte administratif (budget administration générale et budgets annexes) présente un excédent cumulé de fonctionnement de 772 977,03 € et un excédent cumulé d'investissement de 2 610 246,97 €.

Au regard de la synthèse globale des résultats, le budget principal représente 42 % de la section de fonctionnement totale et 22 % de la section d'investissement en termes de dépenses et de recettes.

En ce qui concerne le résultat de fonctionnement, celui-ci est généré à 85 % par le budget principal. En revanche pour le résultat d'investissement, celui-ci est établi pour 77 % par les budgets annexes.



5,65 M€
de budget global de fonctionnement

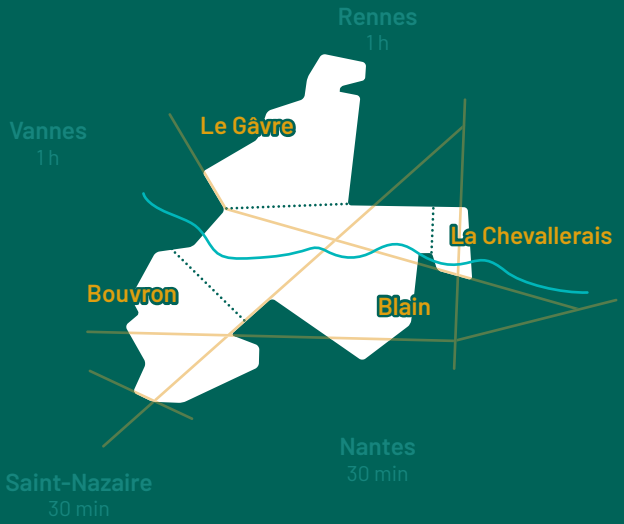


1,9 M€
d'endettement global au 31 décembre 2021



7,3 M€
en volume global d'investissements

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022



Blain - Bouvron - La Chevallerais - Le Gâvre

Pays de Blain Communauté
1, avenue de la Gare - BP 29 - 44130 Blain

02 40 79 09 92
accueil@paysdeblain.fr
www.pays-de-blain.com

@paysdeblain

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-01-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2022
Délibération n°2022-09-02

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi huit du mois de septembre deux mille vingt-deux.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, , M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON) (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. James MOUSSU

ADMINISTRATION GENERALE – ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL

La présente délibération a pour objet d'autoriser l'attribution d'un mandat spécial à M. Stéphane CODET, élu communautaire dans le cadre de la mission qui lui a été confiée d'élu référent de la politique intercommunale liée aux déplacements cyclables.

Rapport de Madame la Présidente,

En application de la délibération n°2022 040 16 du conseil communautaire du 6 avril 2022 et comme stipulé, M. Stéphane CODET a été désigné élu référent de la politique intercommunale liée aux déplacements cyclables. Cette désignation permet de créer une synergie entre nos structures respectives. En effet, au-delà de la création d'itinéraires et d'aménagements cyclables, il s'agit de développer un écosystème favorable à la pratique du vélo sur le territoire. Ainsi, les échanges de bonnes pratiques entre communes, la circulation de l'information, et les mutualisations qui pourraient être envisagées nécessitent une attention particulière. Afin qu'il

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CCC2022-09-02-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

puisse exercer les missions qui lui sont confiées, il est nécessaire de lui attribuer un mandat spécial.

Ce mandat ouvre droit au remboursement des frais exposés pour l'élu concerné dans les conditions à l'article R. 2123-22-1 du CGCT.

Il est rappelé que cette notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise, quant à son objet, et limitée dans sa durée. Ce mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Le mandat spécial doit être conféré à l'élu par une délibération du Conseil. Une fois ces conditions réunies, les intéressés ont un droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de leur mission : frais de séjour, frais de transport et frais d'aide à la personne. Tous les autres frais des élus à l'occasion d'un mandat spécial peuvent également donner lieu à remboursement, dès lors qu'ils apparaissent comme nécessaires au bon accomplissement du mandat, et qu'il peut en être justifié.

VU l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2020 07 2 05 du conseil communautaire en date du 24 juillet 2020, relative aux remboursements de frais de déplacement liés à l'exercice du mandat communautaire ;
CONSIDERANT la délibération n°2022 04 16 du conseil communautaire du 6 avril 2022 approuvant le schéma intercommunal de déplacements cyclables, il a été convenu de pouvoir identifier un élu référent sur la politique intercommunale de déplacements cyclables afin de suivre politiquement le déploiement de ce projet ;
CONSIDERANT que le conseil communautaire a désigné M. Stéphane CODET, élu communautaire pour cette mission ;
CONSIDERANT que cette mission durera jusqu'à la fin du mandat communautaire ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De donner** mandat spécial à Stéphane CODET, élu communautaire en tant qu'élu référent de la politique intercommunale liée aux déplacements cyclables pendant la durée du mandat ;
- **D'indiquer** que ce mandat spécial confié à M. Stéphane CODET permet de procéder aux remboursements de frais liés à sa mission.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 14/09/2022

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes Pays de Pontchâteau Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CCC2022-09-02-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2022
Délibération n°2022-09-03

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi huit du mois de septembre deux mille vingt-deux.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, , M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON) (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. James MOUSSU

FINANCES – MODIFICATION DU TABLEAU DES DUREES D'AMORTISSEMENTS ET DE LA LISTE DES BIENS A AMORTIR

La présente délibération a pour objet la modification de la durée des amortissements.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Conformément à l'article L. 2321-2 du CGCT, sont tenus d'amortir les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-03-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

VU la délibération n°2011 02 03 fixant les durées d'amortissement ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2321-2 ;
VU les décrets n°2015-1846 et n°2015-1848 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipements versées ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour la durée d'amortissements ainsi que la liste des biens à amortir, selon le tableau, ci-dessous :

Type De Biens	Durée
Matériel de Bureau	
Fax, téléphone fixe	5 ans
Téléphonie portable	2 ans
Logiciel	5 ans
Matériel Informatique	5 ans
Photocopieur	5 ans
Sonorisation	5 ans
Electroménager	3 ans
Matériel de Bureau divers	5 ans
Matériel	
Signalétique	5 ans
Appareil Carottage (Spanc)	3 ans
Matériel de nettoyage	5 ans
Matériel pédagogique petite enfance, jeunesse	5 ans
Matériel divers (chaudière, .)	5 ans
Ralentisseur	5 ans
Matériel de sports	5 ans
Conteneurs OM	7 ans
Colonne OM	7 ans
Equipement de protection individuelle	2 ans

Type De Biens	Durée
Aménagements bâtiments	
Mobilier	5 ans
Petit agencement	5 ans
Gros agencement	10 ans
Grosse réparation des locaux à revenu	10 ans
Autre bâtiment	20 ans
Bâtiment à revenu	30 ans
Véhicules	
Car	15 ans
Camion de répurgation	10 ans
Elévateur	10 ans
Camion Grue	10 ans
Véhicule utilitaire	5 ans
Véhicule Tourisme	5 ans
Vélo électrique	3 ans
Autre véhicule	5 ans
Divers	
Etude	5 ans
Subvention d'équipement	5 ans
Subvention d'équipement d'un montant significatif	20 ans

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** l'application de ces durées d'amortissement au sein du budget Administration générale et des budgets annexes REOMi, SPANC, Centre Aquatique et Transport scolaire.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-03-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Fait et délibéré en séance
Le 14/09/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-03-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2022
Délibération n°2022-09-04

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi huit du mois de septembre deux mille vingt-deux.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, , M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON) (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. James MOUSSU

FINANCES –FPIC 2022 : REPARTITION « DEROGATOIRE LIBRE »

Annexe : fiche d'information avec la répartition de droit commun du prélèvement et du reversement au titre du FPIC 2022 entre l'EPCI et ses communes membres

La présente délibération a pour objet d'approuver dans les deux mois suivants la notification du Préfet, intervenue le 1er août 2022, la répartition 2022 du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2336-1 à L.2336-7 ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC-2022-09-04-DE
Date de réception préfecture : 21/09/2022

CONSIDERANT que la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 instaure un Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), modifié par les lois de finances successives ;
CONSIDÉRANT la présentation par Monsieur le Vice-président, qui rappelle la création de ce fonds et son évolution pour 2022 ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de définir les critères de répartition des contributions et/ou des attributions entre les communes et la communauté de communes, en application du CGCT ;
CONSIDÉRANT qu'en 2022 le territoire percevra un montant de 490 131 € ;
CONSIDERANT que le FPIC, attribué prioritairement à la communauté de communes, permet de mener des actions intercommunales par la communauté de communes et ainsi de mettre des services à disposition des communes ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales, le versement pour l'année 2022 de la façon suivante :
 - Pour **154 000 €** aux communes, somme répartie entre les communes selon la clé de répartition de droit commun définie par l'État selon le tableau ci-dessous ;
 - Et pour le reste à la communauté de communes, soit pour **336 131€.**

Pays de Blain Communauté		**336 131.00 €**
Les 4 communes		**154 000.00 €**
Blain	55,5%	**85 446.00 €**
Bouvron	15,9%	**24 554.00 €**
Le Gâvre	14,9%	**22 887.00 €**
La Chevallerais	13,7%	**21 113.00 €**
TOTAL		**490 131.00 €**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 14/09/2022

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC-2022-09-04-DE
Date de réception préfecture : 21/09/2022

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 septembre 2022
Délibération n°2022-09-05

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi huit du mois de septembre deux mille vingt-deux.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, , M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON) (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. James MOUSSU

FINANCES – NEUTRALISATION BUDGETAIRE DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

La présente délibération a pour objet de neutraliser comptablement la charge indue au versement significatif d'une subvention d'équipement, comme stipulé dans le décret 2015-1846 du 29 décembre 2015.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2022 09 03 fixant les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées soit :

- Cinq ans lorsque la subvention d'équipement finance l'achat de matériels ou de véhicules

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-04-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

- Vingt ans lorsque la subvention d'équipement est d'un montant significatif, finançant un bien immobilier ;

VU le décret 2015-1846 du 29 décembre 2015, qui prévoit la possibilité de neutraliser l'impact budgétaire de l'amortissement de subventions d'équipement versées. Ce dispositif de neutralisation vise à garantir lors du vote annuel du budget, le libre choix de son niveau d'épargne.

La neutralisation peut donc être totale, partielle ou nulle.
Elle est réalisée budgétairement de la manière suivante :

1. Constations de l'amortissement des biens, quel que soit leur nature, conformément au plan d'amortissement (opération d'ordre budgétaire) :
 - Dépense au compte 6811 « dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » (mandat de paiement)
 - Recette au compte 2804 concerné « amortissement des subventions d'équipement versées » (titre de recettes)
2. Neutralisation (facultative) de l'amortissement des subventions d'équipement versées (opération d'ordre budgétaire) pour le même montant :
 - Dépense au compte 198 « neutralisation des subventions d'équipement versées » (mandat de paiement)
 - Recette au compte 7768 « neutralisation des subventions d'équipement versées » (titre de recettes) ;

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2321-2 ;
VU les décrets n°2015-1846 et n°2015-1848 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipements versées et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées ;
VU l'instruction budgétaire et comptable ;
VU la délibération n°2022-09-03 fixant la durée des amortissements des subventions versées ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire **:**

- **De décider,** à compter de l'exercice budgétaire 2022 et pour les exercices budgétaires suivants de procéder à la neutralisation budgétaire totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 14/09/2022

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-04-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2022
Délibération n°2022-09-06

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi huit du mois de septembre deux mille vingt-deux.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, , M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON) (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. James MOUSSU

FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

La présente délibération a pour objet de procéder à une modification du BP 2022 afin de voter les crédits nécessaires pour passer les écritures comptables liées à la neutralisation de subventions d'équipement versées.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2022 04 09 approuvant le budget primitif 2022 ;
VU la délibération n°2022 09 05 approuvant la neutralisation des subventions d'équipement versées ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-06-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures d'ordre, liées à la neutralisation des subventions d'équipement versées ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De valider** les décisions modificatives n°1 suivantes pour le **BUDGET ADMINISTRATION GENERALE**

Fonctionnement

7768-042	Neutral. amort. Subv. Equip. versées	FR	0,00	52 000,00	52 000,00
74718	Autres participation ETAT	FR	96 000,00	-52 000,00	44 000,00

Investissement

198-040	Neutral. amort. Subv. Equip. versées	ID	0,00	52 000,00	52 000,00
2031-0043	Nouvelle ZA de Blain	ID	120 000,00	-52 000,00	68 000,00

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 14/09/2022

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-06-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2022

Délibération n°2022-09-07

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi huit du mois de septembre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, , M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON) (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. James MOUSSU

MARCHES PUBLICS – SIGNATURE DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT CONCERNANT LE MARCHE DE FOURNITURE DE BACS ROULANTS ET PUCES ELECTRONIQUES POUR LA COLLECTE EN PORTE A PORTE DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES ET DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

La présente délibération a pour objet d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte d'engagement du marché n° 2022-04/05/812, intitulé « Fourniture de bacs roulants et puces électroniques pour la collecte en porte à porte des emballages ménagers et des ordures ménagères résiduelles », représentant un montant total estimé de 253 672 € H.T pour 4 ans, conformément aux prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-07-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Pays de Blain Communauté doit remplacer les bacs roulants cassés ou usagés et s'équiper de nouveau bacs afin de collecter les emballages ménagers et les ordures ménagères résiduelles.

C'est dans ce contexte que, le 3 juin 2022, Pays de Blain Communauté a publié une procédure de mise en concurrence *concernant la fourniture de bacs roulants et puces électroniques.*

Le marché comprend :

- *La fourniture de bacs roulants et de puces électroniques pour la collecte en porte à porte des emballages ménagers recyclables et des ordures ménagères résiduelles ;*
- *La fourniture de bacs roulants équipés en usine de puces électroniques basse fréquence, destinés à la collecte des emballages ménagers recyclables secs en porte-à-porte et aux ordures ménagères résiduelles ;*
- *La fourniture de puces électroniques basse fréquence pour équiper les bacs roulants sur site ;*
- *La fourniture de pièces détachées pour la maintenance de ces bacs ;*
- *La garantie des équipements livrés et de leur fonctionnement.*

Le marché est un accord-cadre à bons de commandes d'une durée initiale de 24 mois. Il est renouvelable une fois par tacite reconduction pour une durée de 24 mois.

S'agissant d'un marché de services et de fournitures d'un montant global supérieur au seuil de 215.000 € H.T, la présente consultation est passée sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert et a été publiée au sur le site internet de Pays de Blain Communauté, sur le site e-marchespublics.com, au BOAMP ainsi qu'au JOUE.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 200 000.00 € HT. Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 200 000.00 € HT.

Le montant maximum du marché étant susceptible d'être supérieur au seuil de 350 000 € H.T, permettant à Madame la Présidente de signer les marchés, la présente délibération a pour objet d'autoriser Madame La Présidente à signer l'Appel d'Offres Ouvert cité en objet.

4 candidatures ont été reçues, des sociétés SULO France, CONTENUR, CRAEMER France et ESE France.

La Commission d'Appels d'Offres s'est réunie le mardi 30 août 2022 à 10h00.

Après délibération, la Commission a décidé d'attribuer le marché à la société CONTENUR qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, au montant estimé de 253 672 € H.T pour 4 ans (hors application de l'indice de variation des prix).

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique définissant les seuils au-delà desquels l'acheteur doit respecter une procédure de publicité et de mise en concurrence préalables ;
VU l'article L. 2124-1 du Code de la Commande Publique aux termes duquel lorsque la valeur estimée hors taxes du besoin est supérieure aux seuils européens, l'acheteur passe son marché selon une procédure formalisée ;
VU la délibération n°2021-04-17 portant modification des délégations du Conseil Communautaire à la Présidente ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-07-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

CONSIDERANT la nécessité de renouveler les bacs roulants et puces électroniques nécessaires à la collecte des ordures ménagères ;
CONSIDERANT le dossier de consultation des entreprises publié le 3 juin 2022 sur le site internet de la Communauté de Communes de la Région de Blain, sur le site e-marchespublics.com, au Bulletin Officiel des Annonces Marchés Publics, au Journal Officiel de l'union Européenne, lançant la procédure de mise en concurrence ;
CONSIDERANT les candidatures et les offres régulièrement reçues ;
CONSIDERANT la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer l'Appel d'Offres à la société : CONTENUR dont les coordonnées sont les suivantes :

- Adresse établissement : Agence Locale : 3 Rue de la Claire 69009 LYON Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET : 420 988 206 00140
- Adresse siège social : Los Torneros 3 (Poligono Industrial de Los Angeles) 28906 GETAFE – ESPAGNE.

CONSIDERANNT les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer l'acte d'engagements du marché n° 2022-04/05/812, intitulé « *Fourniture de bacs roulants et puces électroniques pour la collecte en porte à porte des emballages ménagers et des ordures ménagères résiduelles* », représentant un montant total estimé de 253 672 € H.T pour 4 ans, conformément aux prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires ainsi que tous les documents afférant à l'exécution du marché ;
- **D'indiquer** que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits inscrits à cet effet sur le budget de Pays de Blain Communauté.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 14/09/2022

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-07-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2022
Délibération n°2022-09-08

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi huit du mois de septembre deux mille vingt-deux.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, , M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	20
Contre	6
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON) (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. James MOUSSU

MARCHES PUBLICS – DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE N°2021–16/10/072 INTITULEE « CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE SUR ESQUISSE + RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN HOTEL DE COMMUNAUTES EN MATERIAUX BIO-SOURCES DANS LE PROLONGEMENT DE L'ANCIENNE GARE DE BLAIN »

La présente délibération a pour objet d'autoriser Madame La Présidente à déclarer sans suite la procédure n°2021-16/10/072, intitulée « Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur Esquisse + relatif à la construction d'un hôtel de communauté en matériaux biosourcés dans le prolongement de l'ancienne gare de Blain » pour un motif d'intérêt général lié à la redéfinition du besoin.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-08-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Le 22 septembre 2021, le Conseil Communautaire de Pays de Blain Communauté a adopté une délibération autorisant le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation et de l'extension de l'ancienne gare, actuel siège de la collectivité.

Le montant prévisionnel du projet était estimé à 2 525 000 € H.T, décomposé comme suit :

- 2 332 000 € H.T affecté aux travaux ;
- 193 000 € H.T prévus pour le mobilier (coût du premier équipement hors postes informatiques)

Ce coût comprenait également les VRD, les espaces verts et les raccordements aux réseaux divers.

La consultation a été publiée le 18 novembre 2021. 73 candidatures ont été reçues parmi lesquelles le jury réuni le 21 janvier 2022 a sélectionné les 3 cabinets suivants :

- Atelier 56S ;
- Atelier Belefant Daubas ;
- TICA Architecture et Urbaniste.

Les 3 participants ont présenté des projets qui ont été analysés par le jury d'"attribution du concours du 7 juin 2022. Le coût des projets présentés par les 3 participants admis à concourir était de :

- TICA Architecture et Urbaniste : 2 638 075 € H.T, sans chiffrage des fondations ;
- Atelier 56S : 2 868 800 € H.T ;
- Atelier Belefant Daubas : 3 824 250 € H.T

Il s'avère qu'aucun accord n'a pu être trouvé concernant la cession de la partie de terrain nécessaire à l'extension du siège existant. La construction d'un bâtiment de dimensions différentes s'impose. De surcroît, dans le contexte actuel marqué par une forte inflation, une redéfinition des besoins et du projet initial s'avère nécessaire, dans un objectif de sobriété.

En conséquence, il est envisagé de classer sans suite la présente procédure pour un motif d'intérêt général lié à la nécessité, pour Pays de Blain Communauté, de redéfinir son besoin et d'envisager un nouveau projet, plus sobre.

VU l'article R.2172-2 du Code de la Commande Publique relatif aux procédures applicables aux marchés de maîtrise d'œuvre supérieurs aux seuils de procédure formalisée ;
VU les articles R. 2162-15 à R. 2162-21 du Code de la Commande Publique relatifs au règlement du concours ;
VU les articles R. 2172-4 à R. 2172-6 du Code de la Commande Publique relatifs à la prime allouée ;
VU l'article R. 2185-1 du Code de la Commande Publique aux termes duquel l'acheteur peut, à tout moment, à abandonner la procédure d'attribution en la déclarant sans suite.
VU la délibération n°2021-04-17 portant modification des délégations du Conseil Communautaire à la Présidente ;
CONSIDERANT les candidatures régulièrement reçues et la décision du jury du 21 janvier 2022 ;
CONSIDERANT la décision du jury du 7 juin 2022 concernant l'attribution de la prime d'un montant de 14.000 € à chacun des 3 participants ;
CONSIDERANT la nécessité pour Pays de Blain Communauté de procéder à une redéfinition des besoins et du projet initial, dans un objectif de sobriété, afin de tenir compte de la redéfinition de l'emprise foncière allouée et du changement de contexte économique ;
CONSIDERANT les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-08-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser** Madame La Présidente à déclarer sans suite la procédure n°2021-16/10/072, intitulée « *Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur Esquisse + relatif à la construction d'un hôtel de communauté en matériaux biosourcés dans le prolongement de l'ancienne gare de Blain* » pour un motif d'intérêt général lié à la redéfinition du besoin ;
- **D'attribuer** à chacun des 3 participants Atelier Belenfant Daubas, Atelier 56S, TICA Architecture et Urbanistes, l'intégralité de la prime de 14.000 € ;
- **D'indiquer** que les crédits sont inscrits au budget.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 20 VOIX POUR/6 ABSTENTIONS.

Fait et délibéré en séance
Le 14/09/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-08-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2022
Délibération n°2022-09-09

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi huit du mois de septembre deux mille vingt-deux.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, , M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON) (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. James MOUSSU

MARCHES PUBLICS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION D'UN MARCHE PUBLIC D'ACHAT OU DE LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT DE PHOTOCOPIEURS MULTI-FONCTIONS ET DE MATERIEL DE REPROGRAPHIE

Annexe : convention constitutive de groupement de commandes

La présente délibération a pour objet d'autoriser Madame La Présidente à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation et l'exécution marché ayant pour objet l'achat ou la location avec option d'achat des photocopieurs et de matériel de reprographie.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-09-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Cette convention est proposée par Pays de Blain Communauté, coordonnateur du groupement. Elle a pour objet de définir les conditions de constitution, d'organisation et de fonctionnement du groupement dans le cadre de la mutualisation des besoins relatifs à l'utilisation des photocopieurs et du matériel de reprographie associé.

En effet, un groupement de commandes avait été constitué, pour ces prestations, entre les communes de Bouvron, La Chevallerais, Le Gâvre ainsi que Pays de Blain Communauté, au titre des années 2017 à 2022.

Or, ce marché arrive à expiration. Ce marché était passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes et prévoit également la maintenance des photocopieurs.

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins pour bénéficier de meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Chaque collectivité membre est ensuite libre de passer commande selon ses besoins et se charge de l'exécution financière des commandes passées.

Le montant prévisionnel global du marché est estimé à 25 000 € H.T.

Compte tenu de ce montant, l'accord-cadre sera passé en vertu des dispositions des articles R2123-1 à R. 2123-4 du Code de la Commande Publique, régissant le marché à procédure adaptée.

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°2021-04-17 portant modification des délégations du Conseil Communautaire à la Présidente ;
VU les articles R.2123-1 à R.2123-4 du Code de la Commande Publique, relatifs aux marchés à procédure adaptée ;
VU la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe ;

CONSIDERANT l'intérêt pour les collectivités concernées de participer à la constitution du groupement de commandes afin d'optimiser les procédures d'achat et de réduire les coûts ;
CONSIDERANT que le marché public de location avec option d'achat de photocopieurs multi -fonctions et de matériel de reprographie arrive à terme ;
CONSIDERANT que le montant global du nouveau marché est estimé à 25 000 €uros H.T ;
CONSIDERANT que dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion de deniers publics, les communes souhaitent adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public précité, dont Pays de Blain Communauté est coordonnateur ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'adhérer** au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat ou de location avec option d'achat de photocopieurs multi -fonctions et de matériel de reprographie ;
- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes annexée à la présente délibération ;
- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer les tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité ;
- **D'indiquer** que les crédits sont inscrits au budget.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-09-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 14/09/2022

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-09-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2022
Délibération n°2022-09-10

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi huit du mois de septembre deux mille vingt-deux.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, , M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON) (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. James MOUSSU

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU DEUXIEME PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL CONCERNANT L'INDEMNISATION DE LA SOCIETE CANALFORET EN RAISON DES CONSEQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE ET DE LA FIN DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Annexe : projet de protocole et état des sommes dues par les parties

La présente délibération a pour objet d'approuver le projet de protocole d'accord transactionnel concernant le versement d'une indemnité complémentaire à la société CANALFORET, liée à la deuxième phase de la crise sanitaire et à la fin de la délégation de service public.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-10-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

En effet, l'exploitation du Centre Aquatique a continué à être affectée par la crise sanitaire à la fin de l'année 2020 et au cours de l'année 2021.

Parallèlement aux négociations liées à l'indemnisation des conséquences de la crise sanitaire, les parties ont procédé aux opérations de clôture de la délégation de service public, le contrat se terminant au 1er septembre 2021. Ainsi, un état de lieux de sortie a été organisé le 31 août 2021 et un procès-verbal a été dressé par un huissier, établissant l'état des réparations à la charge du délégataire.

Les parties ont poursuivi les négociations afin de tenter de parvenir à un accord concernant, à la fois, l'indemnisation des conséquences financières liées à la crise sanitaire et les sommes dues au titre de la fin du contrat de délégation de service public.

A l'issue de ces discussions, les parties sont parvenues à un projet de protocole. En application de ce protocole, et conformément au tableau en Annexe I, établissant les sommes dues par les parties, il reste un solde débiteur à verser par Pays de Blain Communauté d'un montant de 3 143,23 € TTC.

Bien que ce montant soit inférieur au seuil fixé par la délibération n°2021-04-17 portant délégation de pouvoir à la Présidente, une délibération du Conseil Communautaire est requise en raison de l'objet de la transaction, portant modification des conditions d'exécution d'une délégation de service public en raison de circonstances imprévues.

VU l'article L. 3135-1 du Code de la Commande Public qui prévoit les conditions dans lesquelles les contrats de concession peuvent être modifiés sans nouvelle procédure de mise en concurrence préalable ;
VU l'article L. 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que de telles modifications relèvent de la compétence de l'Assemblée Délibérante ;
CONSIDERANT le contrat de Délégation de Service Public en date du 23 août 2016 confiant la gestion du Centre Aquatique Intercommunal de Pays de BLAIN Communauté à la société Prestalis ;
CONSIDERANT l'article 49 du contrat de Délégation de Service Public ainsi que l'Annexe 13 dudit contrat, selon lesquels la société PRESTALIS a créé une société dédiée, l'E.U.R.L Centre Aquatique CANALFORET pour l'exploitation du Centre Aquatique ;
CONSIDERANT les conséquences financières liées aux périodes de fermeture partielle ou d'ouverture avec jauge réduite du Centre Aquatique CANALFORET à la fin de l'année 2020 et au cours de l'année 2021 en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19 ;
CONSIDERANT l'état des lieux de sortie établi le 31 août 2021 par Maître Guillaume Clavière, Huissier de Justice Associé, établissant l'état des réparations incombant au délégataire ;
CONSIDERANT l'ensemble des discussions engagées entre Pays de Blain Communauté et les représentants de l'E.U.R.L Centre Aquatique CANALFORET précités ;
CONSIDERANT que ces discussions ont abouti à l'élaboration d'un projet de protocole d'accord transactionnel ;
CONSIDERANT que ledit protocole fait apparaître un solde débiteur à verser par Pays de Blain Communauté d'un montant de 3 143,23 € TTC.

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'accepter** les termes du protocole d'accord transactionnel ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer ledit protocole et à procéder au paiement de la somme de 3 143.23 € TTC à la société PRESTALIS.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-10-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 14/09/2022

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-10-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Pays de Bla in communauté

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

LES FAITS MARQUANTS DE 2021 4

BILAN MATIERE 2021 5

LES INDICATEURS TECHNIQUES 6

- Le territoire desservi 6
- Les moyens humains et matériels 7
- La prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 10
- La collecte des déchets 12
 - La collecte des ordures ménagères résiduelles 12
 - La collecte sélective des recyclables secs ménagers 14
 - Les collectes séparatives 16
 - La collecte des déchets en déchèteries 22
- Le transport, tri et traitement des déchets 24
 - Le transport des déchets 24
 - Le tri des recyclables secs ménagers 25
 - Le traitement des déchets 27

LES INDICATEURS FINANCIERS 29

- Dépenses et recettes de fonctionnement 29
- Dépenses et recettes d'investissements 31

PERSPECTIVES 2021 32

SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT 33

ANNEXE 1 – BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION 2021 34





Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

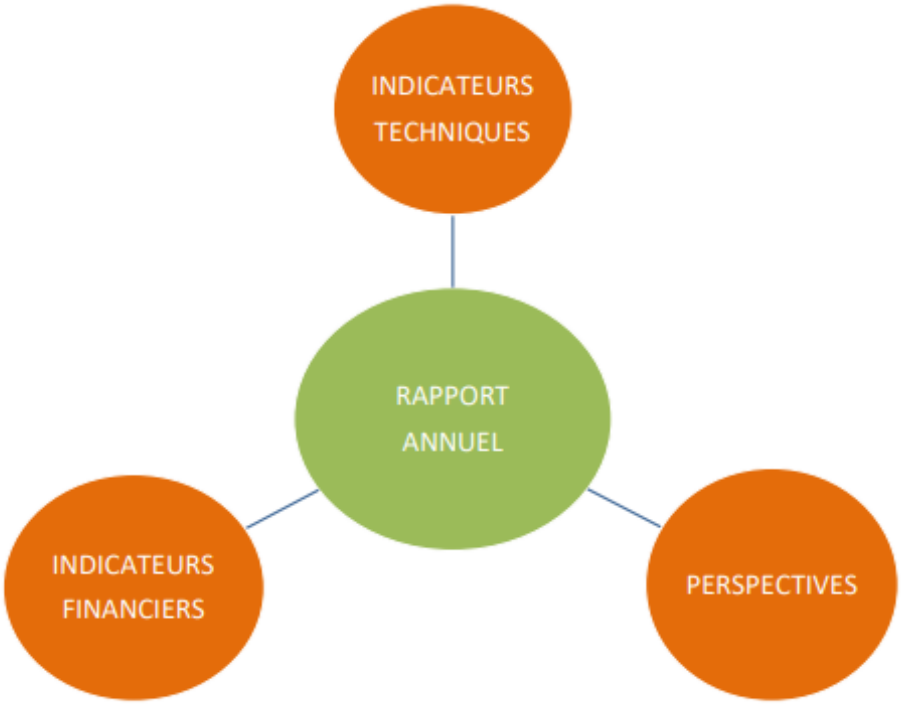
INTRODUCTION

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est devenu obligatoire avec le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, imposant aux EPCI de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité « déchets » qui leur a été transférée par leurs communes membres.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 s'inscrit dans cette loi, en précisant les nouveaux indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Par conséquent, le présent rapport présente des indicateurs de performances en termes de valorisation et des performances économiques du service public se traduisant par l'expression des coûts par flux dans une matrice de référence utilisée par l'ADEME.

Ainsi, le rapport annuel 2021 du Conseil d'Exploitation de la régie des Déchets Ménagers et Assimilés du Pays de Blain s'inscrit dans les orientations définies règlementairement. Il s'organise autour de trois grandes parties structurantes : indicateurs techniques, indicateurs financiers et perspectives 2022.



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

LES FAITS MARQUANTS 2021

La gestion des déchets représente un enjeu majeur dans la politique publique de notre territoire (budget de 1 985 500 €, frais du personnel compris) du fait d'une part, du cadre réglementaire qui fixe des objectifs de réduction et de valorisation ambitieux et d'autre part, des problématiques d'exutoires de plus en plus prégnantes.

Dès lors, les actions qui ont été engagées et étudiées au cours de l'année 2021 visaient à :

- donner une seconde vie aux déchets
- mobiliser la population sur les bons gestes de réduction des déchets
- assurer une collecte de qualité

Les faits marquants qui ont jalonné l'année 2021 et qui sont liés à ces différentes actions se caractérisent par :

> Assurer la continuité du service public en période de pandémie :

De nombreuses actions qui devaient normalement être engagées ou poursuivies au cours de l'année n'ont pas pu être réalisées compte tenu du contexte de pandémie qui s'est prolongée en début d'année 2021 (suppression des interventions auprès des scolaires, annulation de l'ensemble des actions de communication auprès du grand public). Pour autant, comme en 2020, la poursuite des activités indispensables à la sécurité sanitaire de la population a été assurée. Dans le cadre d'un Plan de Continuité d'Activités, les missions ont été momentanément recentrées sur des compétences prioritaires à savoir la collecte des ordures ménagères mais aussi la collecte des recyclables secs (colonnes verre, journaux magazines et emballages) et la gestion des dépôts sauvages., mettant en évidence l'importance cruciale des déchèteries dans la gestion globale des déchets.

> Lancer une politique forte pour favoriser les gestes liés à la prévention des déchets

- l'élaboration du 3ème Programme Local de Prévention

- préparation à la mise en place de l'extension des consignes de tri qui vise le recyclage de tous les plastiques (flaconnages + barquettes en polystyrène, films en plastique, pots de yaourt, etc...) pour l'année 2022

> Optimiser les modes de collecte des déchets ménagers

- demande de dérogation auprès de la préfecture pour la mise en place d'une collecte des ordures ménagères résiduelles tous les 15 jours

- projet de collecte en porte à porte des biodéchets pour les professionnels (collecte en vélo triporteur à assistance électrique en partenariat avec le SMCNA, l'ESAT de Blain et l'association AIRE)

- programme de construction d'une nouvelle déchèterie intercommunale à Blain

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Bilan Matière 2021

Total des Déchets Ménagers et Assimilés : 10 590 tonnes

Type de traitement	Flux de déchets	Tonnages	TOTAL par filière	%
Valorisation matière	PAV Verre	866	3 220	16%
	PAV Emballages	527		
	PAV Papiers	340		
	Cartons déchèteries	350		
	Bois déchèteries	812		
	Métaux déchèteries	55		
	Déchets électriques et électroniques (DEEE)	131		
	Mobiliers (DEA)	303		
	Refus de tri	- 164		
Valorisation organique	Végétaux déchèteries	9518	9518	48%
Traitement déchets spéciaux	Déchets Dangereux des Ménages (déchèteries)	82	82	0,4%
Réemploi inertes	Gravats déchèteries	3127	3127	16%
Stockage ISDND classe 2	Tout-venant déchèteries	1760	3984	20%
	Refus de tri	164		
	Ordures ménagères résiduelles	2060		

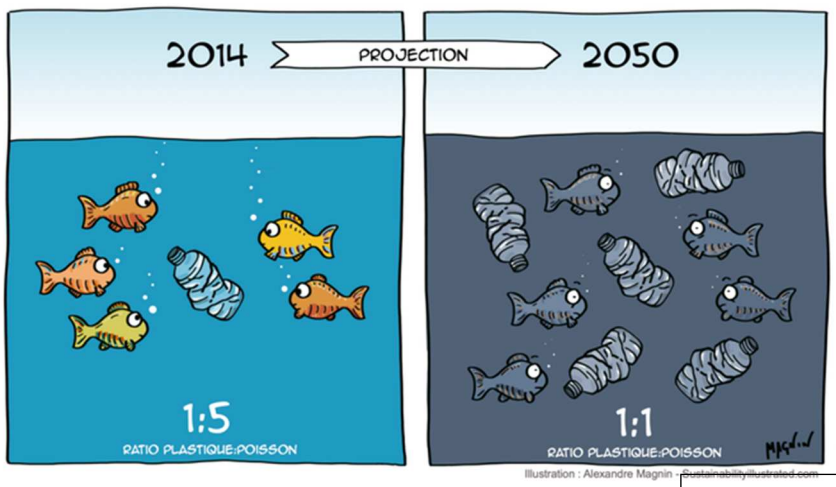
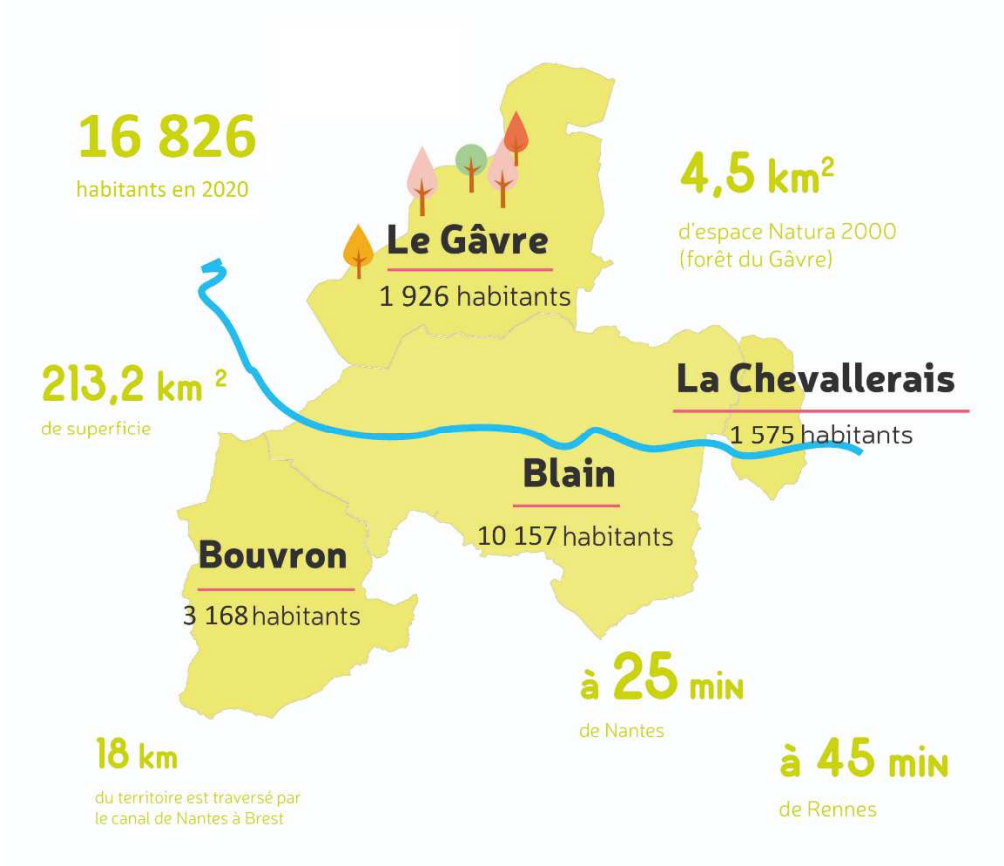


Illustration : Alexandre Magnin - Sustainabilityillustrated.com

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

1. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 Le territoire desservi



4 communes

16 826 habitants

1 016 établissements

2 déchèteries

48 Points-tri

Pays de Blain Communauté exerce en propre l'ensemble des missions liées à la PREVENTION, à la COLLECTE et à la GESTION DES DECHETTERIES pour le compte de ses 4 communes membres. Ces compétences sont intégralement assurées en régie directe sur le territoire intercommunal (moyens propres à la communauté de communes).

La partie TRAITEMENT est quant à elle déléguée au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) dont le siège est situé à Nozay et qui regroupe 4 autres collectivités (communautés de communes d'Erdre et Gesvres, de Nozay, Estuaire et Sillon, et Pont-Château - Saint-Gildas).

Sur le territoire de la communauté de communes, la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) est effectuée de façon séparative, selon les flux, et de la manière suivante :

- OMr (Ordures Ménagères Résiduelles) : porte à porte (PàP)
- EMR (Emballages Ménagers Recyclables) : apport volontaire (AV)
- Papiers ou JRM (Journaux Revues Magazines) : apport volontaire (AV)
- Verre : apport volontaire (AV)
- textiles usagés (TLC) : apport volontaire (AV)
- Déchets encombrants, volumineux et/ou dangereux : déchèteries (AV)

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

1.2 Les moyens humains et matériels

1.2.1 Les moyens humains

Le service « Déchets » du Pays de Blain compte 13 agents, répartis en 4 grandes unités : la Collecte (OMr et tri sélectif), les Déchèteries, la Prévention et la Redevance Déchets. Le tableau ci- dessous donne une répartition des effectifs au niveau de ces différentes unités.

Unités	Nombre d'agents
Directeur de pôle	 1
Responsable de service	 1
Collecte	
Chauffeur/Ripeur	 4
Ripeur	 1
Déchèteries	
Gardien Valoriste	 3
Prévention	
Chargée de mission	 1
Redevance Déchets	
Agent administratif (accueil/facturation)	 1
Agent technique (conteneurisation)	 1
TOTAL	**13 agents**

1.2.2 Les moyens matériels

1.2.2.1 Les véhicules de collecte

Le service « déchets » assure en Régie la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective des Papiers, du Verre et des Emballages ménagers.

Ces prestations sont réalisées grâce à un parc de véhicules détaillé dans le tableau ci-après.

Type de véhicule	Capacité en tonnes (PTAC)	Nombre de véhicules
Camion grue	26	1
Bennes Ordures Ménagères (BOM)	26	3
Fourgon	< 3,5	1
Petit utilitaire	< 3,5	1
TOTAL		**6**

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022



Camion-grue destiné à la collecte des Points Tri (verre, papiers et emballages)



Benne Ordures Ménagères destinée à la collecte des conteneurs individuels

1.2.2.2 Les contenants

La communauté de communes met à disposition de la population différents moyens de pré-collecte pour assurer un service de qualité.

Ainsi, les déchets ménagers et assimilés doivent être présentés dans des récipients spécialisés pour les ordures ménagères (conteneurs individuels) et pour les recyclables secs ménagers (colonnes aériennes). Ces derniers sont mis à disposition selon le flux, le nombre d'utilisateurs et l'organisation de la collecte sur la zone concernée (porte à porte ou apport volontaire).

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Ces contenants correspondent à un parc de :

- bacs individuels de 120 litres (pour la collecte des OMr des ménages de 1 à 2 personnes) : **3 942 unités**
- bacs individuels de 140 litres (pour la collecte des OMr des ménages de 3 personnes) : **1 073 unités**
- bacs individuels de 240 litres (pour la collecte des OMr des ménages de 4 à 5 personnes) : **1 899 unités**
- bacs individuels de 340 litres (pour la collecte des OMr des ménages de plus de 5 personnes et les entreprises : **285 unités**
- bacs de 660 litres (pour la collecte des OMr des entreprises) : **185 unités**
- colonnes aériennes de 4 m^3 pour le tri des emballages recyclables : **93** (1 colonne pour 180 habitants)
- colonnes aériennes de 4 m^3 pour le tri du verre ménager : **58** (1 colonne pour 290 habitants)
- colonnes aériennes de 4 m^3 pour le tri des papiers : **54** (1 colonne pour 311 habitants)



Soit un total de **7 384 conteneurs individuels**

pour une capacité de stockage hebdomadaire de 1 303 m3 (soit 77 L/hab/semaine).



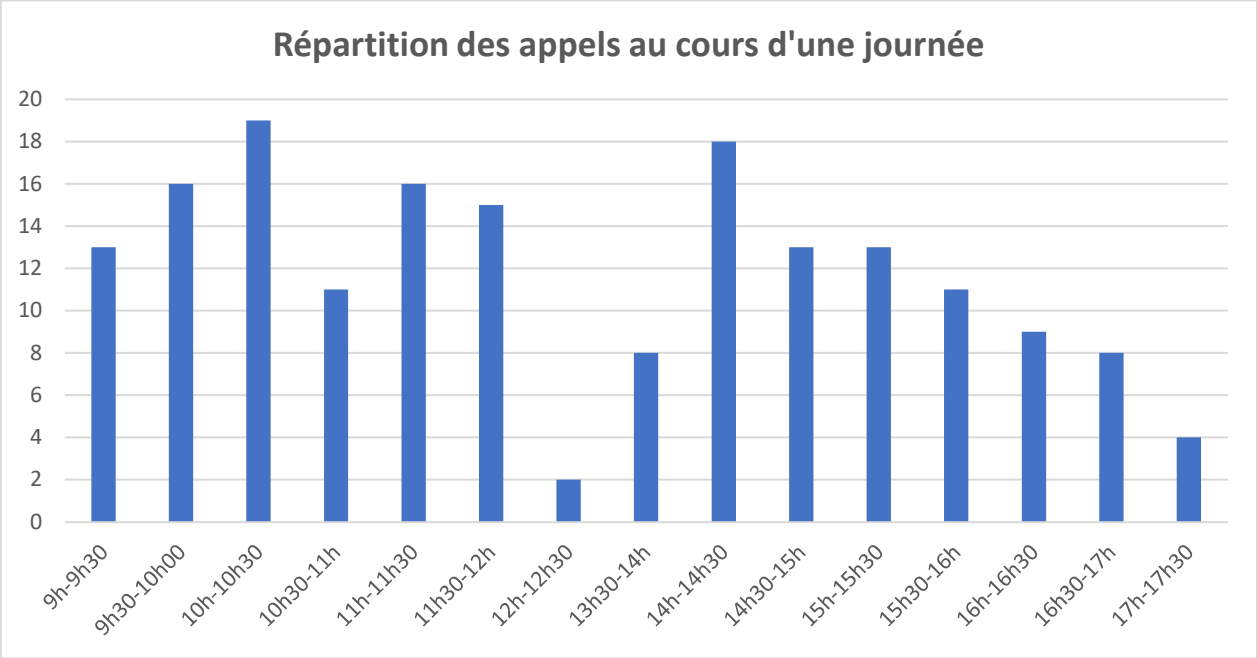
et **205 colonnes aériennes**

représentant une capacité de stockage hebdomadaire de 820 m3 (soit 50 L/hab/semaine).

1.2.3 Permanence téléphonique de la redevance

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, la communauté de communes a développé un service d'accueil téléphonique dédié aux usagers du service Déchets. Ce service, composé de deux personnes, a répondu en 2021 à 126 appels par mois en moyenne.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022



1.3 La prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

1.3.1 Le constat

Conformément à la loi de transition énergétique et de croissance verte du 17 août 2015 et la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire (Loi AGEC) du 10 février 2020, nous nous devons de réduire de 15% le poids des déchets ménagers et assimilés en 2030 par rapport à 2010, et de porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (dont 75% de recyclage matière des emballages ménagers).

Au terme de l'année 2021, la production des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) s'établit à **629 Kg/hab/an** dont 122 Kg/hab/an de déchets collectés au titre des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et 229 Kg/hab./an au titre des Ordures Ménagères Assimilées (OMA).

Le bilan quantitatif met en évidence entre 2020 et 2021 les évolutions suivantes :

DMA (Déchets ménagers et assimilés)	+ 14,1%
OMA (Ordures ménagères et assimilés)	+ 1,32%
OMr (Ordures ménagères recyclables)	- 0,8 %

Conclusion : le geste de tri continue de s'étendre sur le territoire, ce qui se traduit par des quantités d'emballages recyclables et de verre apportées dans les colonnes de tri qui augmentent encore par rapport à 2020 (+ 3,9%) et par une nouvelle baisse du poids des poubelles OMr.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Mais cette tendance positive est contre-balancée par des quantités déposées en déchèteries de plus en plus importantes : **403 kg/hab/an** (contre 331 kg/hab en 2020).

Cette forte augmentation des quantités apportées en déchèterie (**+ 21,7%**) semble directement liée aux effets post-pandémie de COVID-19 et des changements de comportement dans la population suite aux périodes de confinement/déconfinement.

- Entre 2019 et 2020 (avant COVID), les apports en déchèteries avaient baissé de 3%.
- Mais entre 2020 et 2021 (après COVID), ces apports augmentent de 14%

La quantité globale de déchets produits par les ménages continue d'augmenter

Un effort important est donc à mener pour répondre aux objectifs 2030 qui vise une baisse de 15% des DMA par rapport à 2010. Car aujourd'hui, par rapport à 2010, la production de déchets du territoire a évolué comme suit :

DMA + 25%

OMA - 15%

OMr - 45%

L'objectif 2030 de valorisation est cependant lui quasiment atteint, avec aujourd'hui plus de **64% des tonnages produits** qui sont orientés vers le recyclage ou la valorisation organique.

1.3.2 Les actions

Les actions de prévention des déchets et de prise en compte de l'économie circulaire menées au cours de l'année se situent dans la poursuite de celles déjà engagées dans les années antérieures.

Ces dernières se caractérisent par les actions détaillées dans l'annexe 1 du présent rapport annuel.



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

1.4 La collecte des déchets

1.4.1 La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

1.4.1.1 Modalités de la collecte et mode de gestion

La collecte des conteneurs individuels pour les ordures ménagères résiduelles est réalisée en Régie par du personnel intercommunal.

La fréquence de collecte des OMr est hebdomadaire (C1) sur les 4 communes du Pays de Blain et 2 tournées de ramassage sont organisées chaque jour pour couvrir l'ensemble du territoire.

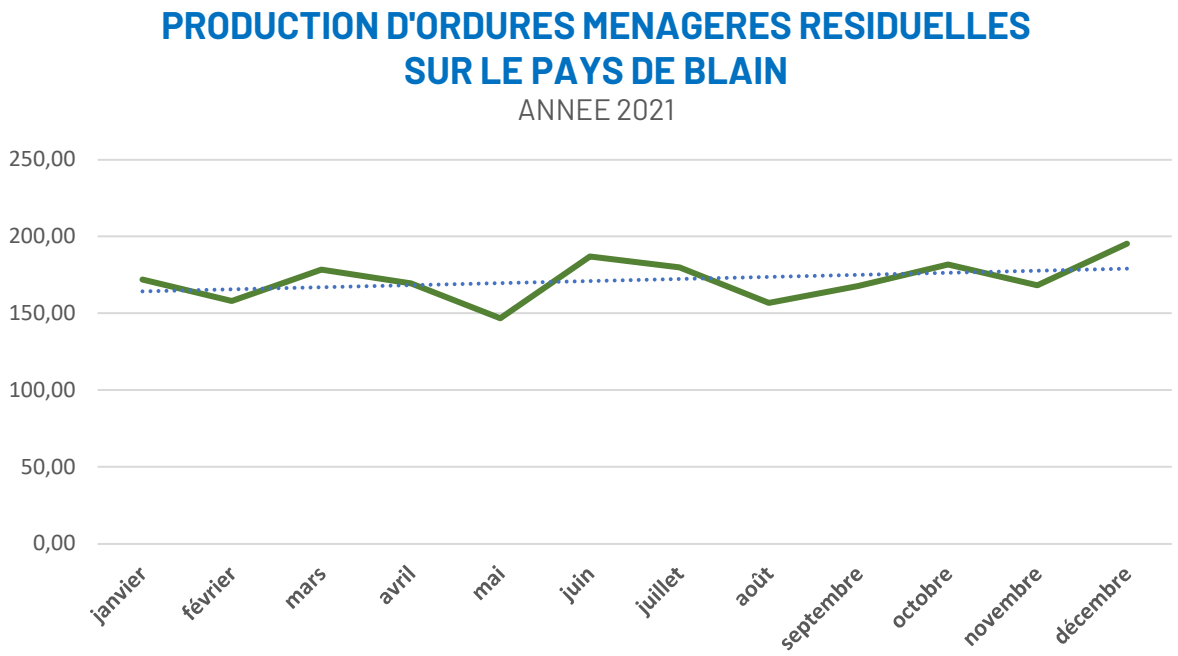
Jour de passage Collecte OMr	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Blain (bourg)					
Saint Omer de Blain					
Saint Emilien de Blain					
Bouvron					
La Chevallerais					
Le Gavre					
Gros Producteurs					

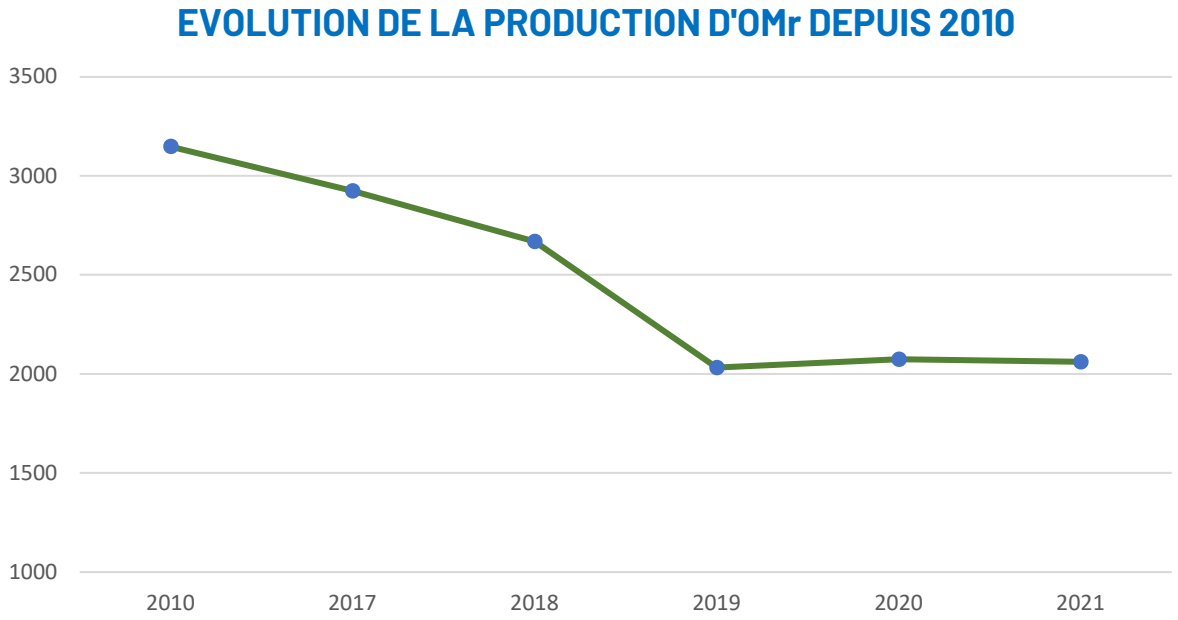
1.4.1.2 Tonnages collectés en 2021

Ce sont **2 070 tonnes d'OMr** qui ont été collectées par le service DECHETS. La production des Ordures Ménagères Résiduelles sur le territoire du Pays de Blain se stabilise donc à **122 kg/hab/an** (123 kg/hab/an en 2020).

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

On observe toutefois une légère augmentation mensuelle des quantités collectées depuis le mois d'aout. Evolution à vérifier au cours de l'année 2022.





Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

1.4.2 La collecte sélective des recyclables secs ménagers (verre, emballages et journaux-magazines)

1.4.2.1 Modalités, fréquences des collectes et tonnages collectés

Le Pays de Blain a fait le choix d'orienter exclusivement le geste du tri vers les Points d'Apport Volontaire. Ce choix vise d'une part, une meilleure qualité des déchets et d'autre part, une réduction du coût de collecte.

Nous avons actuellement, au total, 205 colonnes aériennes sur le territoire intercommunal pour la récupération des recyclables secs :

- Emballages en verre,
- Emballages ménagers (bouteilles, conserves, briques, cartonnettes)
- Papiers, journaux et magazines

Ainsi, la densité du parc de colonnes de tri installées sur le territoire est **de 1 point de tri pour 310 habitants**.

La collecte des Points d'Apport Volontaire est réalisée en REGIE directe par les agents et les moyens techniques du Pays de Blain.

La fréquence de collecte est adaptée à la vitesse de remplissage des colonnes afin d'éviter les débordements.

Le service est donc organisé afin d'intervenir sur chaque conteneur de tri au minimum :

- 2 fois par semaine pour la collecte des Emballages
- 1 fois par semaine pour le Verre
- 1 fois par semaine pour les papiers-journaux-magazines

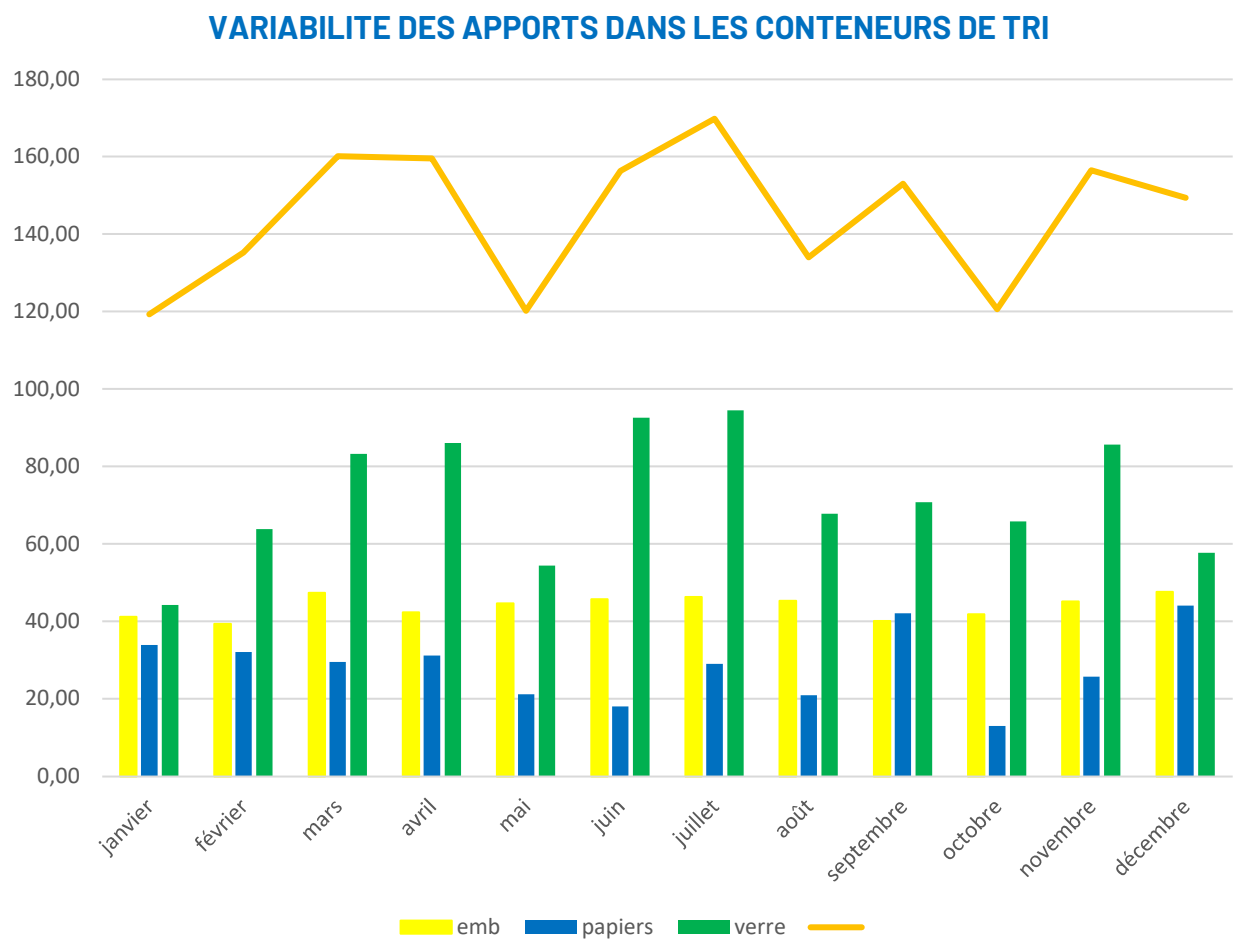
Jour de vidage des colonnes de tri	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Emballages ménagers					
Verre					
Papiers					

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

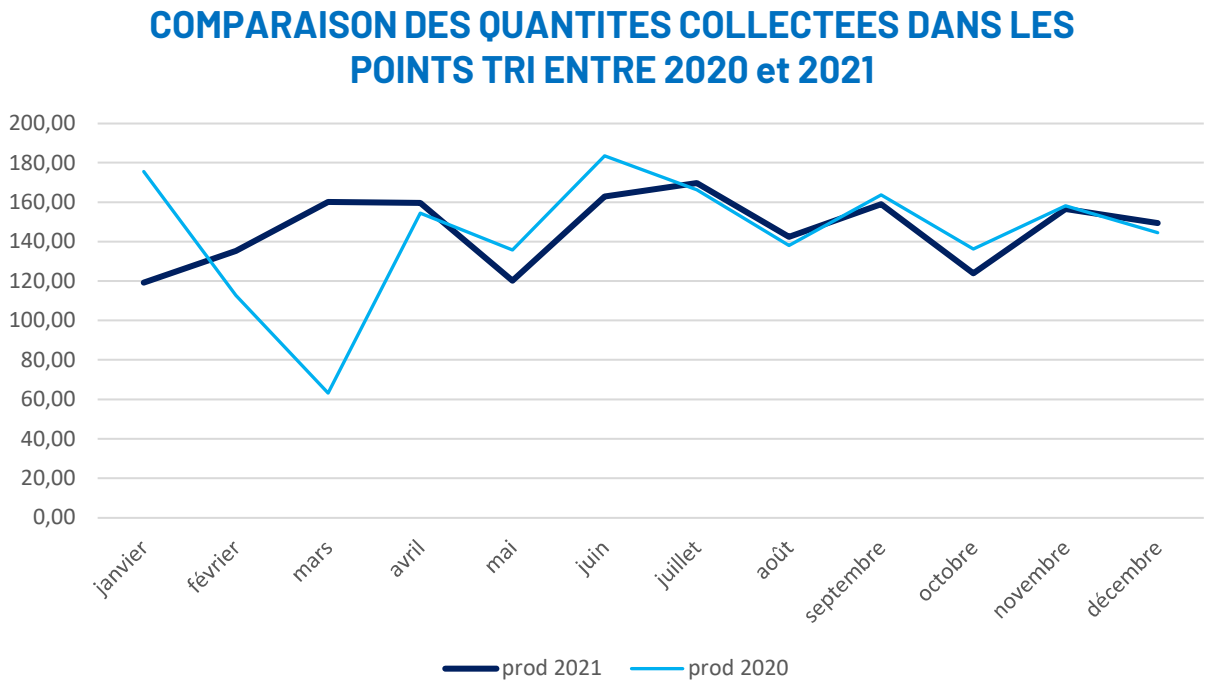
1.4.2.2 Tonnages collectés en 2021

	Verre	Emballages	Papiers	Total
Tonnages 2020	911	477	344	1 732
Tonnages 2021	929	526	340	1 795
Ratio kg/hab/an	**55,2**	**31,3**	**20,2**	**106,8**
Nombre de colonnes de tri	58	93	54	205
Taux de collecte (tonnage par colonne)	16,0	5,6	6,3	8,7
Taux d'équipement (nombre de colonne/hab)	290	180	311	

Par rapport à 2020, la quantité de déchets ménagers triés **augmente de 1,55 kg** par habitant.



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022



Depuis la mise en œuvre de la RI, et mis à part la période de confinement 2020 (mars-avril), l'utilisation des points Tri est désormais homogène d'une année sur l'autre.

Les quantités mensuelles déposées dans les colonnes de tri sont constantes et régulières tout au long de l'année.

Ce sont ainsi en moyenne **146 tonnes de matériaux recyclables** qui sont collectés tous les mois grâce aux points Tri installés sur le territoire. Pour capter ce gisement, le véhicule de collecte effectue **431 circuits de vidage par an**, ce qui représente chaque semaine l'organisation de 9 tournées de vidages : 6 tournées dédiées aux conteneurs JAUNES, 2 pour les conteneurs VERTS et 1 pour les conteneurs BLEUS.

1.4.3 Les collectes séparatives

1.4.3.1 Collecte sélective des cartons des commerçants et des papiers des administrations

Dans un souci de développement du taux de valorisation de nos déchets ménagers et assimilés sur le territoire de nos communes, et compte-tenu des problématiques liées à la présence de cartons dans les conteneurs d'OMr, la communauté de communes a développé avec les Ateliers Blinois (ESAT) une collecte des cartons des commerçants et des papiers des administrations.

Expérimentée depuis 2010, ce service de ramassage permet de desservir 60 sites professionnels et travailler l'autonomie des travailleurs handicapés de l'ESAT qui sont mobilisés pour effectuer les tournées de collecte (en véhicule autonome ou en équipe). Une fois collectés, les papiers rejoignent la filière « Collecte Sélective » du Pays de Blain, et les cartons sont quant à eux réacheminés vers la déchèterie de Blain.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

1.4.3.2 Récupération des Déchets Dangereux des Ménages

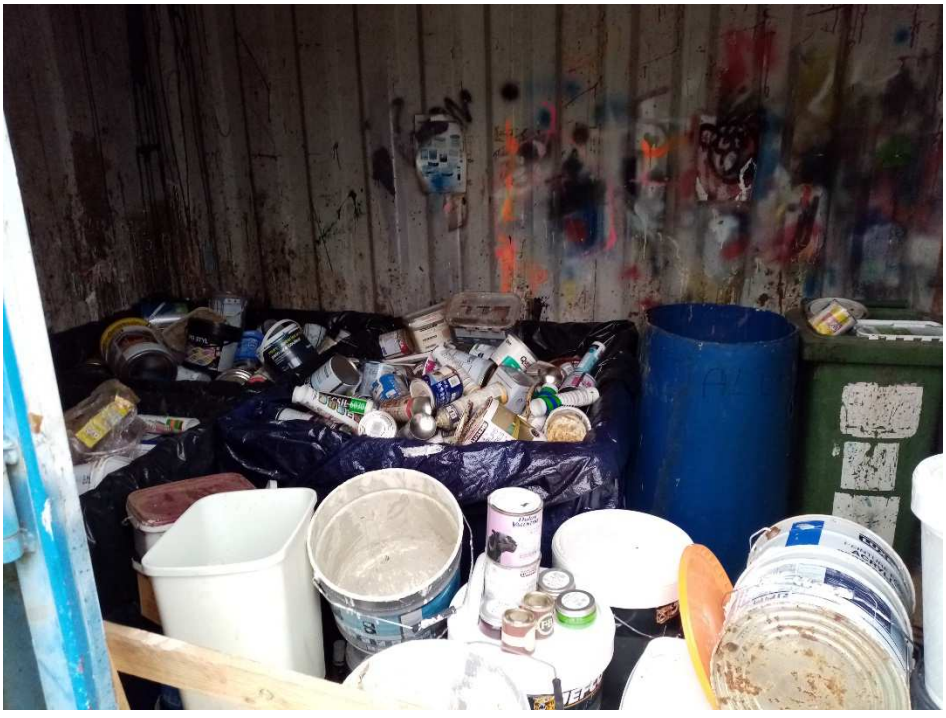
Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) représentent l'ensemble des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages parmi lesquels :

- produits de nettoyage, d'entretien et de bricolage : peintures, vernis, colles, cires, antirouilles, solvants, détergents, détachants, essence de térébenthine, oxyde de métaux ;
- produits d'éclairage de la maison : tubes fluo ou néons ;
- produits d'hygiène et de santé : cosmétiques, thermomètres ;
- produits de jardinage : fongicides, insecticides, pesticides, ensemble des produits phytosanitaires ;
- huiles de vidange de voiture…

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement.

De ce fait, les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) sont récupérés en déchèteries, dans des locaux spécialement aménagés pour la récupération de ce type de produit.

Les tonnages récupérés au cours de l'année 2021 s'élèvent à **82,35 tonnes de DDM et 9,72 tonnes d'huiles de vidange** soit un total de 92 Tonnes, dont 31,45 tonnes relevant de la filière REP « ECODDS » (soit 34%).



Collecte des peintures et des solvants en déchèteries

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

1.4.3.3 Récupération des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques des ménages

Depuis 2008, la filière de collecte et de valorisation des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) a été déployée sur les 2 déchèteries intercommunales du Pays de Blain.

Sur site, ces derniers sont triés suivant trois flux (gros électroménager froid et hors froid, petits appareils en mélange, et écrans) avant d'être transportés vers une unité de démantèlement et de récupération des déchets toxiques (huiles, furanes…) située à ANGERS (société Triade Electronique - VEOLIA). Les matériaux issus de ce démantèlement sont ensuite dirigés vers les filières correspondantes (ferrailles, verre…).

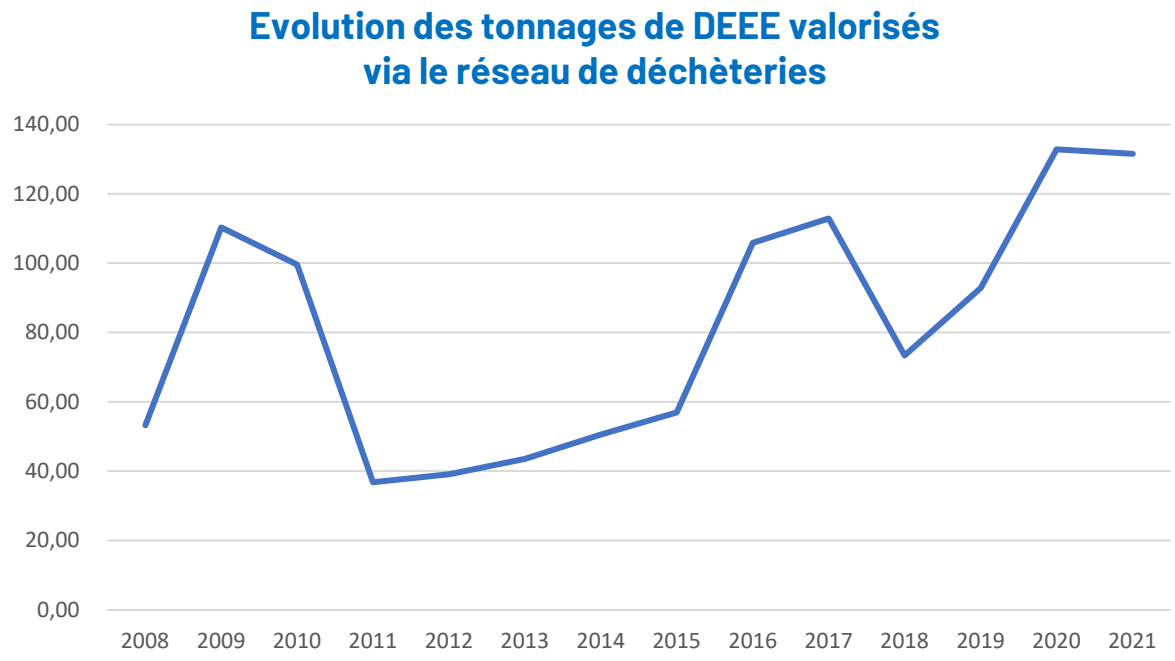
Dans l'acronyme « DEEE » sont regroupées les catégories suivantes :

- les produits blancs : appareils électroménagers de lavage, de cuisson, de conservation et de préparation culinaire, …
- les produits bruns : appareils audiovisuels (télévision, magnétoscope, Hi-Fi, …)
- les produits gris : équipements informatiques et bureautiques (micro-ordinateurs, téléphonie, fax, …)

Certains DEEE sont classés « déchets dangereux » parce qu'ils contiennent des substances nocives pour l'homme ou pour l'environnement (CFC ou autres gaz à effet de serre, PCB- PCT, mercure, piles ou accumulateurs, tube cathodique…). Ces derniers doivent donc impérativement être dépollués avant tout type de traitement.

Les autres DEEE peuvent être valorisées, ce qui permet de préserver les ressources naturelles et de limiter les quantités de déchets mis en décharge ou incinérés.

En 2021, **131 tonnes de DEEE** ont fait l'objet d'une valorisation.



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Le flux DEEE est particulièrement impacté par la récupération illicite et les vols en déchèteries. Si les quantités déposées en déchèterie restent en constante évolution, les tonnages qui repartent vers les filières de recyclage et de traitement varient fortement d'une année sur l'autre selon le niveau de pression exercé sur le gisement.

Depuis 2018, des actions systématiques en justice sont engagées par la communauté de communes et l'éco-organisme ECOSYSTEME afin de lutter contre le vol des équipements électriques en déchèterie.



Collecte des écrans et des petits électroménagers en déchèteries

1.4.3.4 Récupération des textiles

600 000 tonnes de textiles, linge de maison, chaussures (TLC) sont mis sur le marché en France chaque année à destination des ménages, soit près de 10 kilos par an et par habitant. Une fois usagés, de nombreux déchets textiles sont encore abandonnés ou jetés avec les ordures ménagères résiduelles alors qu'ils pourraient être soit réemployés ou réutilisés s'ils sont en bon état, soit recyclés s'ils sont abîmés. Afin d'accroître sensiblement les quantités collectées séparément en vue d'une valorisation, de soutenir durablement la filière et de faire participer les metteurs sur le marché au coût du traitement de la fin de vie de leurs produits, une filière Responsabilité élargie du producteur (REP) relative aux textiles, linge de maison et chaussures destinés aux ménages, a été créée par la loi de finances pour 2007 (art. 69)

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Aujourd'hui, un seul éco-organisme dispose de l'agréement ministériel : Eco TLC. Celui-ci a obtenu le renouvellement de son agrément pour 3 ans (2020-fin 2022)

Sur le territoire du Pays de Blain, la collecte des TLC est assurée par l'opérateur solidaire « LE RELAIS ».

13 colonnes d'apports volontaires sont installées sur les 4 communes du Pays de Blain pour récupérer et valoriser ces vieux textiles.



1.4.3.5 Récupération du mobilier en déchèterie

Depuis 2015, le Pays de Blain propose en déchèterie la collecte séparée des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) afin de les soustraire du tout-venant et ainsi permettre leur valorisation.

Par l'intermédiaire du SMCNA, la communauté de communes a conventionné avec l'Eco-organisme « Eco-mobilier », agréé pour la prise en charge des obligations des fabricants et distributeurs de mobilier dans le cadre du décret du 6 janvier 2012, pour mettre en place les outils nécessaires à la gestion des DEA sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie.

Avec cette filière, la collectivité souhaite :

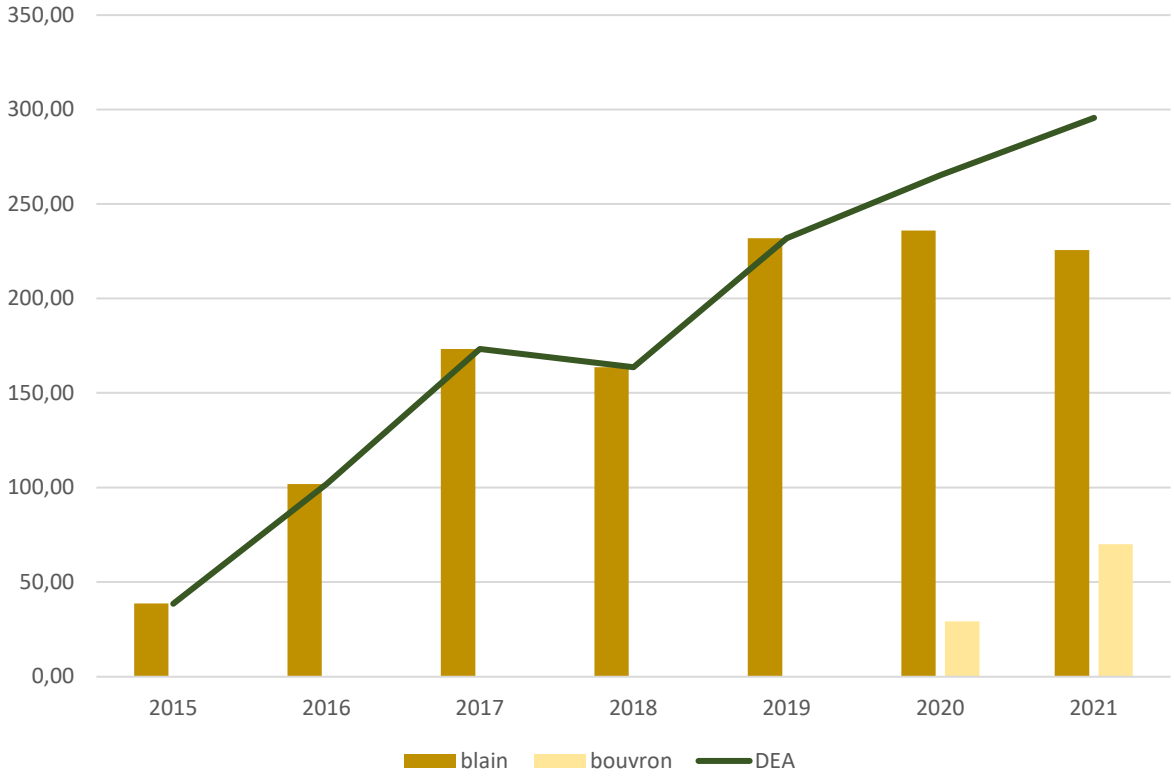
- détourner les déchets de mobilier de l'enfouissement en les retirant du flux « tout-venant » ;
- augmenter la part des objets et matériaux orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation ;
- atteindre l'objectif de 45% de recyclage / réutilisation et de 80% de valorisation des DEA au terme de l'agrément

En 2021, le tonnage de DEA récupéré est de **294 tonnes**.

Avec le déploiement de la filière sur la déchèterie de Bouvron en septembre 2020, la quantité de meubles valorisés a **augmenté de 23%.**

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

LA COLLECTE DES DEA EN DECHETERIES





Collecte des déchets d'ameublement en déchèteries

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

1.4.4 La collecte des déchets en déchèteries

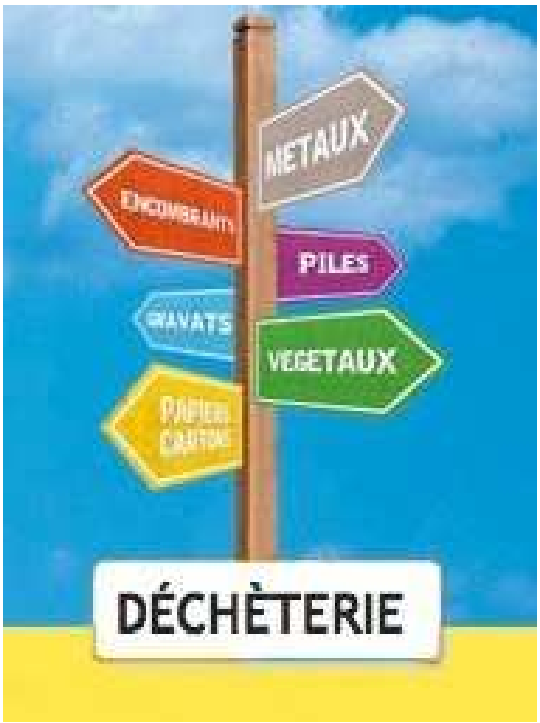
2 déchèteries sont implantées sur le territoire du Pays de Blain : 1 site sur la commune de Blain (rue Thomas Edison) et 1 site sur la commune de Bouvron (lieudit La Gare).

Les 2 sites totalisent 40 heures d'ouvertures Public et offrent une solution de dépôt tous les jours de la semaine entre le lundi et le samedi.

BLAIN : rue Thomas Edison	**BOUVRON : Lieudit La Gare**
Le lundi, jeudi et vendredi : 14h-18h Le mercredi et le samedi : 9h-12h et 14h-18h Fermeture dimanche et jours fériés	Le mardi et le samedi : 9h-12h et 14h-18h Fermeture dimanche et jours fériés

Le réseau de déchèterie permet de récupérés les déchets volumineux et/ou dangereux qui ne peuvent pas être collectés au titre des ordures ménagères résiduelles :

- Déchets ménagers encombrants (tout-venant)
- Végétaux
- Bois
- Matériaux inertes (gravats, décombres)
- Plâtre
- Cartons
- Métaux ferreux
- DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- Verre
- Emballages ménagers recyclables
- DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)
- Déchets Dangereux des Ménages (DDM)
- Lampes et ampoules
- Piles et les accumulateurs
- Huiles de vidanges usagées
- Fibrociment (collectes ponctuelles)



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

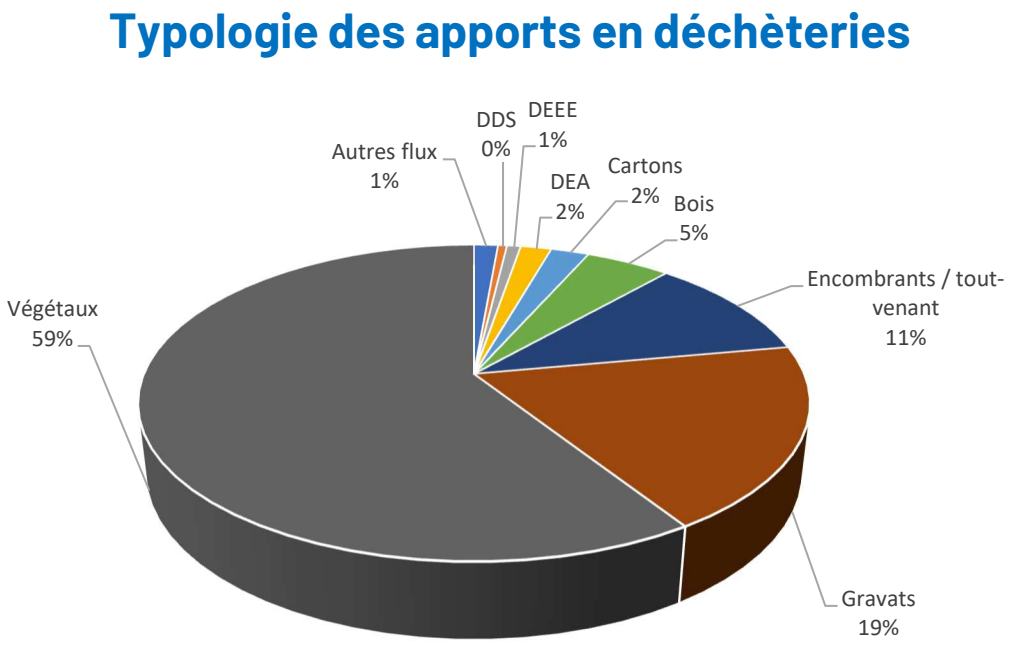
Bilan des tonnages apportés en 2021 dans les déchèteries :

	Blain	Bouvron
Encombrants / tout-venant	1 314,82	445,28
Gravats	2 395,66	731,66
Ferraille		54,70
Cartons	295,56	68,80
Bois	618,26	193,92
Végétaux	6 275,01	3 542,85
Verre	55,80	7,46
DEEE	96,22	35,26
DEA	225,58	68,32
DDS	59,79	25,55
Huile	6,48	3,24
Plâtre	61,3	
Fibro-ciment	38,36	1,44
TOTAL	**11 442,84 t**	**5 178,48 t**

Au total, ce sont 16 621 tonnes de matériaux qui ont été déposés au cours de l'année dans les 2 déchèteries du territoire, dont 9 817 tonnes de déchets verts. Ce qui représente une production annuelle de **987 kg par habitant**.

3 flux représente à eux seuls 88% du tonnage total récupéré en déchèterie :

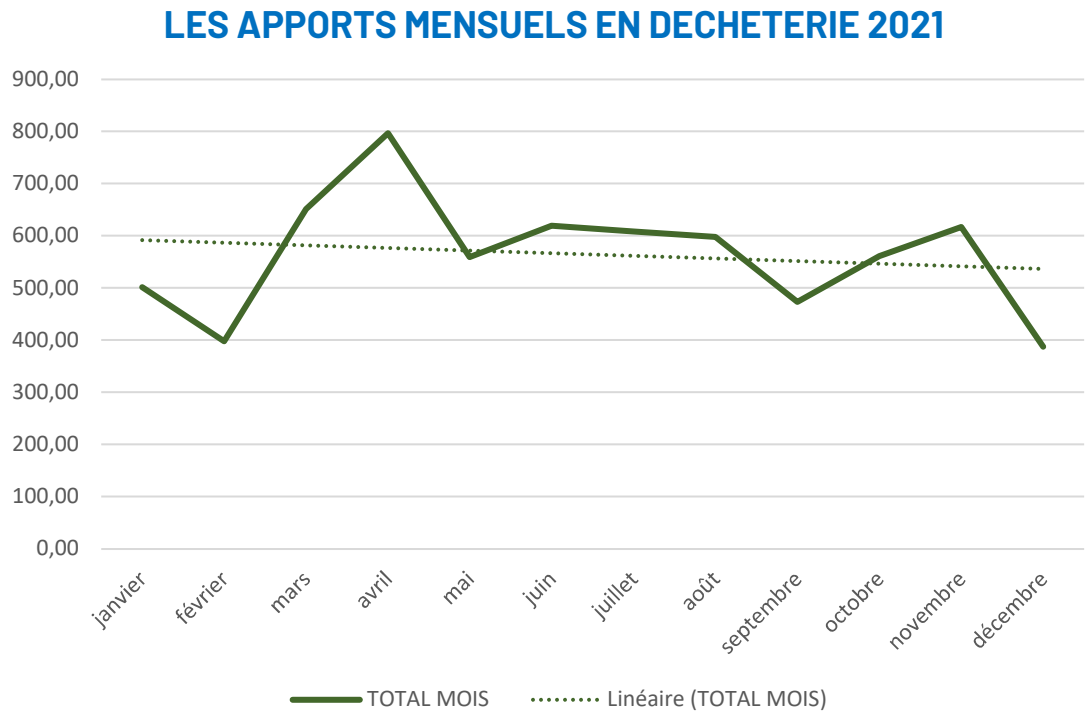
- Les végétaux : 59%
- Gravats : 19%
- Encombrants/Tout-venant : 11%



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Le taux de valorisation des déchets issus des déchèteries, par rapport aux quantités réceptionnées sur les sites, est de 88%.

Depuis 2020, la quantité apportée dans les déchèteries est en forte augmentation. Les effets du déconfinement ont continué de se faire sentir tout au long de l'année 2021, malgré un début de fléchissement amorcé depuis le mois de mai.



1.5 Le transport, tri et traitement des déchets

1.5.1 Le transport des déchets

Le tableau ci-dessous définit les modalités de transport des différents types de déchets pour l'année 2021.

Origine	Type de déchets	Prestataires
Transport à partir des déchèteries de Blain et de Bouvron	Gravats, déchets verts, ferraille, bois et Déchets Ménagers Spéciaux	BRANGEON
Transport à partir du quai de transfert de Bouvron	OMr, encombrants, emballages ménagers, verre, papiers, cartons	COVED

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

1.5.2 Le tri des recyclables secs ménagers

Les emballages recyclables triés par les habitants du Pays de Blain, après avoir transités par le quai de transfert de Bouvron, sont acheminés vers le centre de tri GENERIS exploité par la société Suez Environnement et situé à PLOUFRAGRAN dans les Côtes d'Armor (22).

Le tri des déchets recyclables aboutit à la réalisation de 6 catégories de déchets qui seront utilisés comme matière première secondaire. Ces derniers sont conditionnés sous forme de balles (plastiques, acier, aluminium, cartons, papiers…) pour être orientés vers les filières de valorisation.

	1er trimestre 2021	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
Acier	9,866	12,237	9,618	13,423
Aluminium	0,782	1,538	1,567	2,009
ELA	8,041	4,439	4,271	7,189
EMR	23,068	31,124	26,021	26,558
Films Plastiques	1,44	1,270	1,927	2,528
MIX FIBREUX	5,014	8,638	12,284	8,372
MIX PET CLAIR	14,972	14,937	16,875	16,272
MIX PET FONCE	3,54	5,309	4,985	5,664
PEHD	4,88	4,369	4,917	9,361
PP	2,372	3,623	2,948	3,845
PS	0,33	0,587	0,835	0,955
Refus	47,248	40,486	36,696	39,702
Total trié	**121,553**	**128,557**	**122,994**	**135,878**
Total expédié	60,546	94,673	169,03	156,484
Stock	61,007	94,891	48,805	28,199
Taux de refus	**39%**	**31%**	**30%**	**29%**



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Le tri des emballages réalisé par les habitants du Pays de Blain aura ainsi permis en 2021 de **recycler 370 tonnes de matières premières** (soit 22 kg/hab/an) :

- 82 tonnes d'acier
- 7 tonnes d'aluminium
- 24 tonnes de briques alimentaires (ELA)
- 78 tonnes de cartonnettes
- 3 tonnes de films plastiques
- 51 tonnes de d'emballages fibreux
- 59 tonnes de bouteilles plastiques en PET (polyéthylène téréphtalate)
- 25 tonnes de bouteilles en PET foncé
- 25 tonnes de bouteilles en PEHD (polyéthylène haute densité)
- 12 tonnes d'emballages en PP (polypropylène)
- 4 tonnes de d'emballages alimentaires en PS (polystyrène)



Centre de tri GENERIS de SUEZ à Ploufragran (22)

Les repreneurs des emballages ménagers triés par matériaux :

MATERIAUX	REPRENEURS CONTRACTUELS
Verre	VERALLIA
Plastiques (PET, PEHD, ELA)	VALORPLAST
Acier	BRANGEON ENVIRONNEMENT
Aluminium	SUEZ
Papiers-cartons	REVIPAC

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

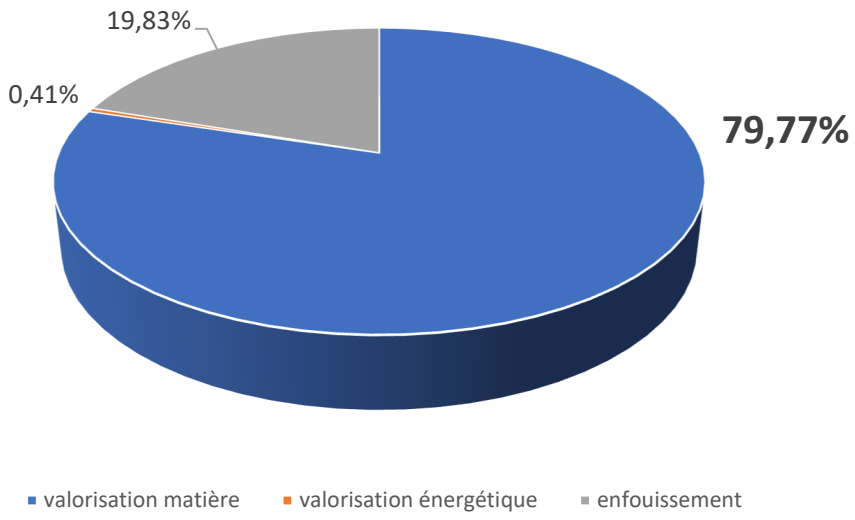
1.5.3 Le traitement des déchets

1.5.3.1 Synthèse des modalités de traitement pour les différents types de déchets

Matériaux	Site de traitement - Opérateur	Nature de traitement
Encombrants / Tout-venant	ISDND classe 2 - Treffieux (44) SMCNA	Enfouissement
Gravats	ISDND classe 2 - Treffieux (44) SMCNA	Concassage pour réemploi sur site
Ferraille	Plateforme de tri - Châteaubriant (44) Barbazanges Tri Ouest	Valorisation matière
Cartons	Papèteries (France Espagne) VEOLIA	Valorisation matière
Végétaux	Plateforme de co-compostage – Blain (44) SEDE	Valorisation matière
Bois	Plateforme de broyage - La Chapelle Basse mer (44) ECOSYS	Valorisation matière
Fibrociment	ISDND de classe 3 - Ecoterre du Cellier (44) CHARIER	Enfouissement
DEEE	Plateforme de regroupement / démantèlement - Nantes (44) ENVIE 44 / ECO-SYSTEMES	Valorisation matière
Mobiliers	Plateforme de regroupement – Coueron (44) VEOLIA / ECO-MOBILIER	Valorisation matière
DDS	Site de traitement – Javené (35) CHIMIREC	Valorisation matière ou énergétique ou régénération
Piles/Batteries	Site de traitement – Saint-Jacques de la Lande (35) COREPILE	Valorisation matière
Papiers	Papèteries (France Espagne) VEOLIA	Recyclage
Verres ménagers	Verreries nationales SAINT GOBAIN OI MANUFACTURING	Recyclage
Emballages ménagers ▪ Plastique ▪ Aluminium ▪ Acier ▪ Carton ▪ Briques	Filières nationales ▪ VALORPLAST ▪ SUEZ ▪ BRANGEON ▪ REVIPAC ▪ REVIPAC	Valorisation matière

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

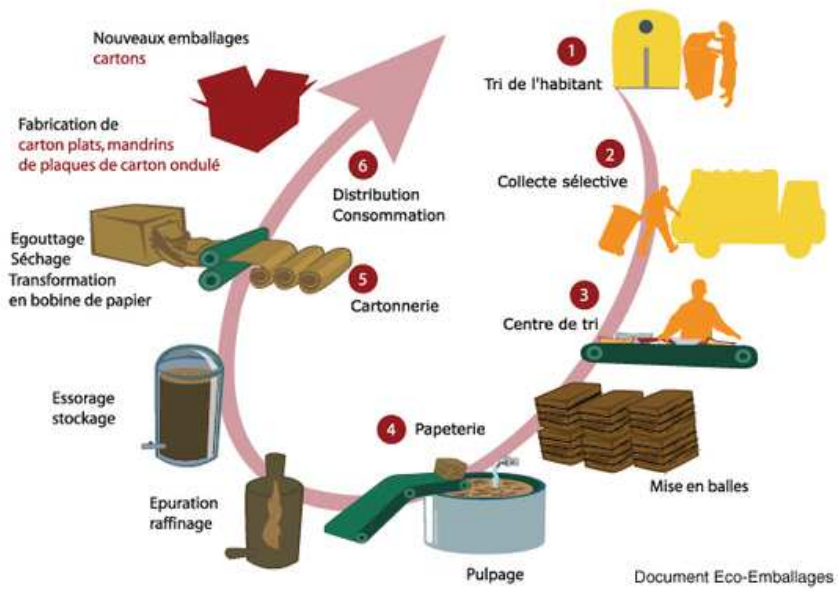
1.5.3.2 Bilan matière 2021



Grâce aux consignes de tri données aux habitants et aux différentes filières de traitement mises en place par l'intermédiaire du SMCNA, moins de 20% de nos déchets finissent aujourd'hui à l'enfouissement.

Grâce aux filières mises en place par la communauté de communes et le SMCNA, **80%** des matières premières qui composent nos déchets ménagers sont aujourd'hui recyclées, réemployées et/ou de transformées pour de nouveaux usages.

TAUX DE VALORISATION DES DECHETS : 80,18 %



Recyclage des cartons triés par les habitants

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

2. LES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 Dépenses et recettes de fonctionnement

2.1.1 Dépenses de fonctionnement

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets des ménages (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestation de services, locations, achat de pièces et de petits matériels, fournitures diverses et études), les dépenses de personnel communautaire directement affectées à la collecte (OMr, collecte sélective et déchèteries) et à la gestion du service (encadrants, agents de prévention, agents administratifs), les dépenses de traitement, ainsi que les frais de structure.

Ainsi en 2021, les dépenses liées à la gestion des déchets s'élèvent à : **2 071 292 € TTC**

Le tableau ci-après définit les dépenses par grands postes :

Précollecte / Collecte	**672 816 €**	**32,4%**
Dont		
Personnels	514 631 €	
Véhicules	100 593 €	
Prestations extérieures	29 011 €	
Traitement / Tri	**1 139 557 €**	**56,0 %**
Structure	**258 920 €**	**11,6 %**
Dont		
Assurances	29 881 €	
Maintenance informatique	27 596 €	
Télécommunication	2 308 €	
Frais de siège	60 000 €	
Dotations aux amortissements	77 355 €	

2.1.2 Recettes de fonctionnement

Pour financer le service des déchets, la Conseil Communautaire a opté en 2018 pour la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMi) dont le calcul repose sur la composition du foyer et le niveau d'utilisation du service de ramassage des ordures ménagères résiduelles.

Les recettes issues de la REOMi sont affectées au budget annexe DECHETS et doivent couvrir l'ensemble des dépenses liées aux collectes et aux traitements des déchets.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Le produit perçu au titre de la redevance DECHETS pour l'année 2021 s'est élevé à **1 695 153 €**. Soit 85% du total des dépenses à financer.

Pour équilibrer son budget, le service Déchets perçoit par ailleurs les recettes complémentaires liées à :

- la revente des matériaux triés par les habitants (via le réseau des points Tri et des déchèteries) : 83 135 €
- les soutiens sollicités auprès des éco-organismes (et dont le montant dépend des performances de tri du territoire) : 163 130 €
- la redevance spéciale perçue auprès des professionnels pour les dépôts en déchèterie : 5 025 €

2.1.3 Les partenaires financiers

La mise en œuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissements structurants que pour les services à la population.

Ces derniers sont apparus suite à la mise en place de nouvelles filières dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP). Dans le cadre d'une REP, les fabricants, distributeurs, importateurs, qui mettent sur le marché des produits qui génèrent des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces derniers. Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective ou à travers d'un Eco-organisme.

On compte en France une quinzaine de REP dont la mise en œuvre s'est effectuée progressivement. Ces dernières apportent aux collectivités, au travers d'un contrat cadre, une aide à la tonne triée apte à la valorisation.

La Communauté de Communes de la Région de Blain a ainsi en contrat avec :

- La société CITEO pour le tri des emballages ménagers
- La société ECO-MOBILIER pour le tri des déchets d'ameublement en déchèterie
- La société COREPILE pour le tri des piles et des accumulateurs
- La société ECO-DDS pour le tri des déchets dangereux des ménages
- La société ECO-SYSTEMES pour le tri des déchets d'équipements électriques et électroniques

Ainsi, au titre de l'exercice 2021, le montant total des recettes de fonctionnement perçues par le service Déchets s'élève à **1 875 094 €.**

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

2.2 Dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses d'investissements s'élèvent pour l"année 2021 à : **115 813 € TTC**

La répartition est la suivante :

- 49 329 € : remboursement d'emprunts
- 32 940 € : conteneurs à déchets (bacs OMr et colonnes de tri)
- 24 588 € : travaux sur la déchèterie de Blain (réfection plateforme Déchets Verts)
- 4 420 € : mobiliers pour le bureau de permanence de la Redevance DECHETS
- 2 549 € : réparation véhicules de collecte
- 1 565 € : matériel informatique pour la permanence de la Redevance DECHETS

Pour financer ces dépenses d'investissement, le service DECHETS mobilise les éventuels excédents de fonctionnement des années passées et répond aux appels à projets des organismes financeurs tels que l'Etat, la Région ou l'ADEME, pour obtenir des subventions spécifiques, propres à chaque projet d'acquisition.



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

3. PERSPECTIVES 2022

Pays de Blain Communauté est engagé depuis plus de 10 ans dans une politique volontariste de réduction et de gestion optimisée de ses déchets ménagers et assimilés.

Cette dernière s'inscrit dans le cadre du schéma régional de réduction des déchets portant sur la question des déchets ménagers, et articulé autour d'axes prioritaires forts de prévention, de réemploi/réutilisation, de recyclage/compostage et d'autres formes de valorisations et d'éliminations.

Les objectifs visés sur le long terme restent ceux définis dans le cadre de la loi de transition énergétique et de croissante verte du 17 août 2015 et de la Loi Anti gaspillage et Economie Circulaire du 10 février 2020.

Ainsi, le défi est grand, puisque conformément à la règlementation nous nous devons, par rapport à l'année 2010 dite de référence, de réduire de 15% le poids des déchets ménagers à l'horizon 2030 ; de diminuer de 50% les déchets admis en installation de stockage à l'horizon 2030 et de porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025.

La communauté de communes poursuivra donc ses efforts avec des actions qui continueront tout au cours de l'année 2022 autour des thématiques suivants :

- **Réduction des déchets en amont**
 - Encourager la gestion de proximité des biodéchets
 - Dynamiser le compostage individuel et collectif

- **Augmentation du taux global de valorisation des déchets ménagers et assimilés**
 - Mettre en place la collecte en porte à porte des emballages ménagers
 - Déployer l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire
 - Renforcer la lutte contre les dépôts sauvages

- **Eco-exemplarité de la collectivité**
 - Réduire les émissions de GES du service Déchets par le renouvellement d'une partie du parc de véhicules (remplacement d'une Benne Ordures Ménagères et acquisition d'un utilitaire à motorisation électrique)
 - Réduire les fréquences de collecte



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT

AGEC (loi) : Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

BOM : Benne à Ordures Ménagères

CFC : ChloroFluoCarbure

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DDM : Déchets Dangereux Des Ménages (également désignés par DDS : Déchets Dangereux Spéciaux ou DMS : Déchets Ménagers Spéciaux)

DIB : Déchets Industriels Banals

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DTA : Déclaration Trimestrielle d'Activités

ELA : Emballage pour Liquides Alimentaires (désormais appelés PCC : Papiers Cartons Complexés)

EMR : Emballages Ménagers Recyclables (désormais appelés PCNC : Papiers Cartons non complexés)

GES : Gaz à Effet de Serre

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JRM : Journaux Revues Magazines

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés (comprennent les OMr et les collectes séparées des ménages et des non-ménages pris en charge par le service public)

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles

PAV : Point d'Apport Volontaire

PCB : PolyChloroBiphényles

PCT : PolyChloroTerphényles

PFC : PerFluoroCarbures

PEHD : PolyEthylène Haute Densité

PET : PolyEthylène Terephtalate

PP : PolyPropylène

PTM : Prescriptions Techniques Minimales

PS : PolyStyrène

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

REOMI : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (également désignée par l'acronyme RI : Redevance Incitative)

SMCNA : Syndicat Centre Nord Atlantique

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TLC : Textiles, Linge de maison, Chaussures

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

ANNEXE 1 – ACTION PREVENTION 2021

Les actions de sensibilisation et de prévention conduites par le service DECHETS du Pays de Blain concourent à la réduction de la quantité de déchets produits sur le territoire (ex : promotion du réemploi et de la seconde vie, lutte contre l'obsolescence programmée, etc.) et à la diminution de leurs impacts sur l'environnement (ex : réduction de la toxicité des produits, mesures de précaution dans l'usage des produits, etc.).

Réalisées dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la collectivité a notamment conduit les actions suivantes au cours de l'année 2021 :

• **Elaboration d'un plan d'actions concerté à l'échelle de 5 communautés de communes du SMCNA pour la généralisation du tri à la source des biodéchets** et visant la mise en œuvre de nouveaux programmes de promotion du compostage individuel et collectif.

• **Accompagnement des agents de la commune de Bouvron** pour améliorer le tri des déchets et instaurer le compostage des biodéchets au sein des services municipaux

• Sensibilisation au réemploi avec l'accueil d'une **zone de dons d'objets et de matériaux sur les déchèteries de Blain et Bouvron** au cours des mois de juillet et août 2021. Sur les 3,2 tonnes d'objets donnés à l'occasion de ces 2 opérations, 2,7 tonnes ont retrouvé une utilisation et bénéficié d'une seconde vie (84%).



• Participation en novembre 2021 à la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets** avec l'organisation d'une quinzaine d'actions de sensibilisation sur l'ensemble de la communauté de communes, en partenariat avec les acteurs du territoire (associations locales, mairies, Minothèque de Bouvron, Festival Alimenterre, etc.).

Projets 2022 :

• Validation et mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions pour une généralisation du tri à la source des biodéchets.

• Élaboration de nouveaux supports de communication pour accompagner l'extension des consignes de tri.

• Renouvellement du PLPDMA et adoption d'un nouveau programme d'actions pour la période 2023-2026

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2022
Délibération n°2022-09-11

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi huit du mois de septembre deux mille vingt-deux.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, , M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	1

Excusés ayant donné procuration :
Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON) (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. James MOUSSU

ENVIRONNEMENT – DECHETS : APPROBATION DU RAPPORT DU PRIX ET DE LA QUALITE DU SERVICE DECHETS 2021 (RPQS)

Annexe : Rapport annuel du prix et de la qualité du service public (RPQS) Déchets 2021

La présente délibération a pour objet de prendre connaissance du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de Prévention et de Gestion des déchets ménagers et assimilés de Pays de Blain Communauté pour l'année 2021.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président, délégué à l'Environnement,

En application de l'article L.2224-17-1 du CGCT et du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, pris en application de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Il est précisé que cette obligation s'applique quel que soit le mode d'exploitation retenu pour la gestion du service.

VU l'article L2224-17-1 du code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ;
VU les statuts de Pays de Blain Communauté ;

CONSIDERANT la présentation qui a été faite du rapport annuel du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Pays de Blain pour l'année 2021 aux membres de l'assemblée délibérante présents ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De prendre acte** de la présentation du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,
- **De préciser** qu'un exemplaire de ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'aux Maires des communes membres de l'EPCI, qui devront en faire un rapport à leur conseil municipal respectif.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 25 VOIX POUR/1 ABSTENTION.

Fait et délibéré en séance
Le 14/09/2022

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-11-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2022
Délibération n°2022-09-12

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi huit du mois de septembre deux mille vingt-deux.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, , M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	26
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :
Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON) (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. James MOUSSU

DECHETS – SMCNA - APPROBATION DES STATUTS MODIFIES

Annexe : projet de modification des statuts

La présente délibération a pour objet d'approuver les modifications apportées aux statuts du SMCNA.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président, délégué à l'Environnement,

Par courrier en date du 11 juillet 2022, le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) a sollicité l'avis de Pays de Blain Communauté afin que son Conseil Communautaire se prononce sur le projet de modification des statuts du SMCNA, acté par délibération n°D2022-22 du comité syndical du 28 juin 2022.

Les modifications apportées aux statuts du SMCNA peuvent se résumer comme suit :
Article 1 :

- Modification de l'adresse du siège du Syndicat

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-12-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

- Prise en considération de la nouvelle dénomination des collectivités adhérentes (Communauté de Communes de Nozay et Pays de Blain Communauté),
- Extension du périmètre du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, à compter du 01/01/2023

Article 3 :

- Mise à jour des compétences du Syndicat

Article 12 :

- Actualisation des modalités de financement et de calcul des contributions des collectivités membres au Syndicat

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le projet de statuts modifié du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (en annexe) ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

➢ **D'approuver** le projet des statuts modifié du SMCNA tel qu'annexé.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 26 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 14/09/2022

La Présidente
Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-12-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 septembre 2022
Délibération n°2022-09-13

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Bouvron, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi huit du mois de septembre deux mille vingt-deux.

En présence de :
M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, , M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	22
Votants	26
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	1

Excusés ayant donné procuration :
Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON) (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. James MOUSSU

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : ELABORATION DU PLUIH : MODIFICATION DES MODALITES DE CONCERTATION AVEC LA POPULATION

La présente délibération a pour objet de modifier les modalités de concertation de la population dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat.

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire,

Dans le cadre de l'élaboration du PLUih prescrit en février 2017, ont été définies par la délibération n° 2017 02 02 les modalités par lesquelles la population de Pays de Blain Communauté est associée à cette démarche.
Ainsi, cette délibération prévoyait de tenir à disposition de la population un registre d'observation permettant de consigner les remarques et propositions dans le cadre de cette démarche d'élaboration du PLUih.

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-13-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022

Cette ouverture de registres d'observations a été réalisée le 17 mai 2018 sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité, en mairie de Blain, Bouvron, Le Gâvre et La Chevallerais, mais également au siège de l'intercommunalité. Le rapport de présentation du diagnostic était annexé au registre.

Il a été constaté le 17 juin 2022 que les registres et documents mis à disposition, à savoir les registres et le diagnostic, sur les communes de Blain, de Bouvron et de La Chevallerais étaient manquants.

Ainsi, il est proposé de pouvoir remettre à disposition du public dans les mairies de Blain, Bouvron et La Chevallerais un registre de concertation de la population tout au long de la démarche. Pour développer les possibilités aux habitants de s'exprimer sur ce projet, il est également proposé d'ajouter un registre dématérialisé, accessible via internet, 24h/24 et 7j/7.

Conformément aux articles du Code de l'Urbanisme, afin d'informer la population de ces changements, et pour que les personnes ayant déjà inscrits des remarques puissent venir formuler de nouveau leurs observations, une annonce sera insérée dans un journal diffusé dans le département. Les Personnes Publiques Associées seront également tenues informées de cette modification.

VU le Code de l'Environnement ;
VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.101-2 L.153-8 et L.153-11 ;
VU le Code d'Urbanisme et notamment les articles L.103-2 et suivants ;
VU l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et modification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;
VU la délibération n°2016 05 07 en date du 18 mai 2016 proposant le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme ;
VU l'arrêté préfectoral reçu en date du 12 décembre 2016, rendant Pays de Blain Communauté compétente en matière de « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » ;
VU, la délibération n° 2017 02 02 en date du 08 février 2017 fixant les objectifs et modalités de concertation avec la population dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat ;

CONSIDÉRANT, la nécessité de pouvoir restaurer et améliorer les conditions d'association de la population tout au long de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'habitat.

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De valider** les modifications de concertation avec la population telles que présentés ;
- **D'autoriser** Madame La Présidente à engager les procédures nécessaires à la mise en œuvre de ces nouvelles modalités de concertation avec la population.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 25 VOIX POUR/1 ABSTENTION.

Fait et délibéré en séance
Le 14/09/2022

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20220914-CC2022-09-13-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022